



Envoi au contrôle de légalité le : 29 décembre 2023

Publication électronique le : 29 décembre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 11 DÉCEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Claude BACHELET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU
TERNOIS ET AVENANT AUX CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES DU
PAYS D'OPALE ET DE LA RÉGION D'AUDRUICQ**

(N°2023-578)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.121-1 et suivants, L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Adoption du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022 - 2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2019-186 de la Commission Permanente en date du 03/06/2019 « Convention Territoriale Globale de services aux familles sur le Ternois entre la Communauté de Communes du Ternois, la CAF, la MSA et le Département du Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 27/11/2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 27/11/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes du Pays d'Opale, et les communes du territoire, l'avenant 2023-001 à la Convention Territoriale Globale au service du projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Opale, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes de la région d'Audruicq, et les communes du territoire, l'avenant 2023-001 à la Convention Territoriale Globale au service du projet de territoire de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes du Ternois et les communes du territoire, la nouvelle Convention Territoriale Globale au service du projet social de territoire de la Communauté de Communes du Ternois, dans les termes du projet joint en annexe de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

| |
|--|
| Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix |
|--|

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 11 décembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Avenant 2023-001 à la Convention territoriale globale au service du projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Opale



Entre :

La Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais,
représentée par son directeur, Monsieur Jean-Jacques PION
dont le siège est situé Rue de Beaufort – 62015 ARRAS Cedex.

Ci-après désignée « la Caf du Pas-de-Calais »

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'OPALE
représentée par son Président, Monsieur Ludovic LOQUET
dont le siège est situé, 9 avenue de la Libération. 62340 Guînes

Ci-après, dénommée « la Communauté de Communes du Pays d'Opale

Les 23 communes signataires de la CTg

Alembon – Andres – Ardres – Autingues – Bainghen – Balinghem – Bouquehault – Boursin-
Brêmes les Ardres – Caffiers -Campagne les Guînes – Fiennes – Guines – Hardinghen –
Herbinghen – Hermelinghen – Hocquinghen – Landrethun lès Ardres – Rodelinghem –
Sanghen

La Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais
Représentée par son Président, Monsieur Dominique VERMEULEN
dont le siège est situé 33 Rue du Grand But à Capinghem CS 36500 59716 LILLE Cedex.

Ci-après désignée « la MSA 59/62 ».

Et

Le Département du Pas-de-Calais
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude LEROY
dont le siège est situé en l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson – 62018 ARRAS
Cédex 9.

Ci-après désignée « Le Département du Pas-de-Calais ».

Vu la Convention territoriale globale signée le 8 novembre 2021

Préambule

Comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre la branche Famille et l'Etat, les conventions territoriales globales sont généralisées progressivement à l'ensemble du territoire.

En parallèle, les financements bonifiés versés au titre des contrats enfance et jeunesse (cej) font l'objet d'une réforme prévue par la circulaire Cnaf du 16 janvier 2020. A l'expiration des cej existants, ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés à activités égales.

L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une Ctg et soutenus financièrement par les collectivités signataires en sera bénéficiaire. Le présent avenant vise donc à formaliser cet engagement des cofinanceurs dans un objectif de maintien des services aux familles existants.

Afin de tenir compte de cette évolution, ainsi que du nouveau cadre réglementaire sur la protection des données personnelles, il est convenu que la convention territoriale globale

2022 - 2026 signée en date du 08/11/2022 entre la Caf du Pas-de-Calais, la Communauté de Communes du Pays d'Opale, les 23 communes signataires et la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais soit modifiée et complétée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant fixe l'engagement du « **Département du Pas-de-Calais** » à intégrer le dispositif CTG mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Opale.

Il rappelle les engagements antérieurs et les étend à ce groupe de communes.

1.1- Engagements des partenaires

La Caf du Pas-de-Calais, la Communauté de Communes du Pays d'Opale, les 23 communes signataires et la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais, tel que précisé dans la Ctg, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la convention territoriale globale initiale.

Le présent avenant est conclu dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Il est mis en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf, de la Communauté de Communes du Pays d'Opale, des collectivités signataires et de la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, les élus du Conseil départemental du Pas-de-Calais ont décliné leur projet de mandat sous la forme de 3 Pactes, le Pacte des Solidarités territoriales, le Pacte des Réussites citoyennes, le Pacte des Solidarités Humaines. Ce dernier reprend les ambitions de la collectivité en termes de mise en œuvre des politiques de solidarités relevant de ses compétences. Il affiche 4 défis :

- Défi 1 : Pour une société qui reconnaît la place de chacun
- Défi 2 : Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité
- Défi 3 : Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement
- Défi 4 : Fédérer pour développer les solidarités

Pour chacun des 4 défis, sont affirmées plusieurs ambitions permettant de fixer un cadre d'application opérationnel à la déclinaison des objectifs. Les ambitions suivantes rejoignent des objectifs d'ores et déjà posés par la CTG :

Ambition 1 : Garantir à tous un accueil humain et adapté (Défi 1)

Ambition 2 : Aller au-devant des plus vulnérables (Défi 1)

Ambition 4 : Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités (Défi 1)

Ambition 5 : Promouvoir la santé à tous les âges de la vie (Défi 2)

Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie (Défi 2)

Ambition 7 : Aider aussi ceux qui aident (Défi 2)

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique (Défi 2)

Ambition 10 : renforcer l'accompagnement à domicile en respectant les choix et les rythmes de chacun (Défi 3)

Ambition 13 : soutenir les professionnels qui accueillent à leur domicile (Défi 3)

Ambition 15 : mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social (Défi 4)

Dans ce cadre, le « **Département du Pas-de-Calais** » **dûment autorisé à signer le présent avenant**, s'engage à soutenir les projets permettant de décliner les ambitions du Pacte des Solidarités à travers la réalisation des objectifs de la présente CTG, et à apporter son soutien financier et/ou technique aux équipements et services relevant de ses compétences.

Concernant la comitologie liée au pilotage de la Ctg, le Département représentée par la Maison des Solidarités du Calais, sera présent aux différents comités de pilotage et aux comités techniques.

1.2 - Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la convention territoriale globale initiale et de son avenant.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la protection des données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). Le présent avenant ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Article 2 – Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant, lesquelles-prévalent en cas de différence.

Article 3 – Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait, le JJ/MM/AAAA, en ... exemplaires originaux.

| | |
|--|--|
| <p>Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Opale Monsieur Ludovic LOQUET</p> | <p>Le Président de la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas-de- Calais Monsieur Dominique VERMEULEN</p> |
| | |
| <p>Le Président du Département du Pas-de-Calais Monsieur Jean-Claude LEROY</p> | <p>Le Directeur de la Caf du Pas-de Calais Monsieur Jean-Jacques PION</p> |
| | |
| <p>Les 23 communes signataires de la CTG 2022 - 2026</p> | |
| | |

PROJET DE CONVENTION

Annexe 1 : MISE A JOUR DES DONNEES DU DIAGNOSTIC INITIAL



Convention Territoriale Globale

Cc Pays D'opale

**ETUDE PRELIMINAIRE
A L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
TERRITORIALE DE SERVICE AUX FAMILLES**



La Caf de(d',du) : Pas-de-calais

Nous sommes porteur de 4 priorités institutionnelles

- Aider des familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

Notre présence sur

Cc Pays D'opale

- Habitants : 25 188
- Allocataires : 4 582

Nous avons versé, en 2020, sur ce territoire :

au titre du mois de décembre : 2 300 000 € de prestations légales

annuellement, près de : 620 000 € au titre des financements d'action sociale



Cc Pays D'opale est un Epci comprenant 23 communes

1. Données statistiques

1.1. Données de cadrage

Le taux de couverture de la population Insee par les prestations Caf du territoire est inférieur à celui de(du,de l') Pas-de-calais

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|---|-----------|-----------------|------------------------|---------------|------------------------|
| Nombre d'habitants (INSEE) | 2018 | 25 188 | ↑ +1,0% | 1 466 743 | → +0,1% |
| Evolution de la Population Insee | 2018 | +1,0% | | +0,1% | |
| Nombre d'allocataires Caf | 2020 | 4 582 | ↑ +10,4% | 318 388 | ↑ +14,9% |
| Nombre de personnes couvertes Caf | 2020 | 12 903 | → -0,5% | 790 365 | ↑ +3,4% |
| Taux de couverture Caf | 2020 | 51,2% | | 53,9% | |
| Nombre d'allocataires MSA | 2020 | 323 | ↑ +11,4% | 9 835 | ↑ +19,3% |
| Nombre de personnes couvertes MSA | 2020 | 845 | → +0,0% | 26 681 | ↑ +7,9% |
| Indice jeunesse (Rp Insee) | 2018 | 1,18 | | 1,04 | |

Les familles en couple avec enfant(s) prédominent (47,9%)

Les allocataires avec enfant(s) sont principalement des familles avec 2 enfants

Comparées au(à l') DEPARTEMENT :

- la part des familles monoparentales est plus faible,
- la part des familles avec un enfant est plus faible,
- **la part des familles avec deux enfants est plus forte.**

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|--|-----------|-----------------|------------------------|---------------|------------------------|
| Evolution des familles Caf | 2020 | -6,4% | | -2,6% | |
| Part des familles allocataires | 2020 | 60,8% | | 51,6% | |
| dont couples avec enfant(s) | 2020 | 47,9% | | 36,6% | |
| dont familles monoparentales | 2020 | 12,9% | | 15,1% | |
| Evolution des familles monoparentales | 2020 | +2,4% | | +4,3% | |
| Part des familles avec 1 enfant | 2020 | 27,4% | | 31,7% | |
| Part des familles avec 2 enfants | 2020 | 47,3% | | 44,4% | |
| Part de familles nombreuses | 2020 | 25,3% | | 23,9% | |
| Part des allocataires sans enfants | 2020 | 39,1% | | 48,1% | |
| dont couples sans enfants | 2020 | 7,3% | | 7,3% | |
| dont allocataires isolés | 2020 | 31,8% | | 40,7% | |

La commune se caractérise par :

- un potentiel fiscal par habitant inférieur à celui du(du l') DEPARTEMENT.
- un potentiel financier par habitant inférieur à celui du(du l') DEPARTEMENT.

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|--------------------------------------|-----------|-----------------|------------------------|---------------|------------------------|
| Potentiel fiscal par habitant (1) | 2020 | 393 | N.C. | 455 | N.C. |
| Potentiel financier par habitant (2) | 2020 | 386 | N.C. | 596 | N.C. |

(1) Le potentiel fiscal est déterminé par l'application aux bases communales des 4 taxes directes locales.

(2) Le potentiel financier est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire

1.2. Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(**) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(**) |
|--|-----------|-----------------|-------------------------|---------------|-------------------------|
| Nombre de naissances domiciliées | 2020 | 229 | ↓ -20,8% | 15 261 | ↓ -13,9% |
| Nbre total d'enfants Caf | 2020 | 5 771 | ↓ -7,5% | 331 281 | ↓ -4,6% |
| Nombre d'enfants de moins de 21 ans d'allocataires Caf | 2020 | 5 745 | ↓ -7,3% | 328 540 | ↓ -4,4% |
| Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH | 2020 | 227 | ↑ +83,1% | 13 255 | ↑ +63,3% |
| Part des enfants bénéficiaires de l'AAEH | 2020 | 4,0% | | 4,0% | |

1.2.1 Petite enfance

Comparées au(à l') DEPARTEMENT, la part des enfants de moins de 3 ans est inférieure.

Des parts plus fortes pour ce territoire sont observées pour :

- Les enfants de cette tranche d'âge dont le(s) parents(s) exerce(nt) une activité ;
- Les enfants bénéficiaires d'un complément de mode de garde ;

Enfin, la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans est supérieure à celle du(de l') DEPARTEMENT.

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(**) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(**) |
|--|-----------|-----------------|-------------------------|---------------|-------------------------|
| Taux d'enfants de moins de 3 ans avec besoin potentiel en mode de garde | 2020 | 12,0% | | 13,4% | |
| Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans | 2020 | 688 | ↓ -21,9% | 44 047 | ↓ -16,3% |
| Part des enfants de moins de 3 ans | 2020 | 11,9% | | 13,3% | |
| Part des enfants de moins de 3 ans dont le(s) parents(s) allocataire Caf exerce(nt) une activité | 2020 | 57,4% | | 47,8% | |
| Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans bénéficiaires CMG | | 259 | ↓ -8,8% | 13 480 | ↓ -1,6% |
| Part des enfants de moins de 3 ans Caf bénéficiaires d'un complément de mode de garde | 2020 | 37,6% | | 30,6% | |
| Part des enfants de moins de 3 ans d'allocataires Caf bénéficiaires d'un complément d'activité | 2020 | 0,0% | | 0,0% | |
| Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans (provisoire) (1) | 2020 | 58,4 | | 51,5 | |
| Nombre d'enfants d'allocataires Caf de 3 à moins de 6 ans | 2020 | 772 | ↓ -19,2% | 46 815 | ↓ -11,5% |
| Part des enfants de 3 à moins de 6 ans | 2020 | 13,4% | | 14,1% | |

(1) L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans et établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistantes maternelle(s) et auprès des salariés à domicile. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans recensés.

1.2.1 Petite enfance

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 78 000 € au titre des prestations légales pour la garde d'enfants.

La Caf verse annuellement près de 360 000 € au titre des différentes prestations de service pour la petite enfance et du CEJ volet enfance.

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|--|-----------|-----------------|------------------------|---------------|------------------------|
| Nombre de places EAJE | 2020 | 60 | | 4 224 | |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | | +16 | |
| Nombre d'équipements bénéficiaires de prestations de service | 2020 | 4 | | 227 | |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | | +4 | |
| dont EAJE | 2020 | 3 | | 164 | |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | | +2 | |
| dont RAM | 2020 | 1 | | 63 | |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | | +2 | |
| Montants des financements d'Action Sociale Caf | 2020 | 358 715 € | | 30 748 043 € | |
| dont prestations de service (PSU) | 2020 | 229 024 € | | 20 859 800 € | |
| dont subventions de fonctionnement | 2020 | - € | | 1 287 817 € | |
| dont CEJ volet enfance | 2020 | 129 691 € | | 8 600 426 € | |

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|-----------------------------------|-----------|-----------------|------------------------|---------------|------------------------|
| Nombre de Micro-crèches hors PSU | 2020 | | | | |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | | | | |
| Nombre de MAM | 2020 | | | | |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | | | | |

PROJET DE

1.3 Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Comparées au(à l') DEPARTEMENT, la part des :

- **bénéficiaires d'allocations familiales est plus élevée,**
- **bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire est plus élevée.**

La Caf verse mensuellement sur le territoire :

- près de 470 000 € au titre des allocations familiales.
- près de 1 200 000 € au titre de l'allocation de rentrée scolaire (prestation versée une fois dans l'année).

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|---|-----------|-----------------|------------------------|---------------|------------------------|
| Nombre de bénéficiaires d'allocations familiales | 2020 | 2 018 | ↓ -8,3% | 111 227 | ↓ -4,0% |
| Part des bénéficiaires d'allocations familiales | 2020 | 44,0% | | 34,9% | |
| Nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire | 2020 | 1 334 | ↓ -8,4% | 81 100 | ↓ -4,9% |
| Part des bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire | 2020 | 29,1% | | 25,5% | |

La Caf verse annuellement près de 23 000 € au titre des différentes prestations de service pour la Parentalité.

| | Année Réf | =Cc Pays D'opale | =Pas-de-calais |
|--|-----------|------------------|----------------|
| Nombre d'équipements bénéficiaires de prestations de service | 2020 | 1 | 87 |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +1 | -52 |
| dont LAEP | 2020 | 1 | 23 |
| Evolution annuelle (provisoire): | 2021 | +1 | +8 |
| dont actions CLAS | 2020 | 0 | 52 |
| Evolution annuelle (provisoire): | 2021 | +0 | +6 |
| dont actions REAAP | 2019 | 7 | 401 |
| Evolution annuelle (provisoire): | 2020 | +1 | -13 |
| dont lieux de médiation | 2020 | 0 | 4 |
| Evolution annuelle (provisoire): | 2021 | +0 | +0 |
| dont espaces de rencontre | 2020 | | |
| Montants des financements d'Action Sociale Caf | | 23 205 € | 5 580 117 € |
| dont prestations de service | 2020 | 2 717 € | 2 288 574 € |
| dont subventions de fonctionnement | 2020 | 20 488 € | 3 291 544 € |

1.4 Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

1.4.1 Animation de la vie sociale

La Caf verse annuellement près de 52 000 € au titre des différentes prestations de service pour l'animation de la vie sociale.

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Pas-de-calais |
|--|-----------|-----------------|---------------|
| Nombre d'équipements | 2020 | 1 | 64 |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | +5 |
| - dont centres sociaux | 2020 | 0 | 44 |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | +1 |
| avec un projet famille | 2020 | 0 | 40 |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | +0 |
| - dont espaces de vie sociale | 2020 | 1 | 20 |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | +4 |
| Montants des financements d'Action Sociale Caf | | 51 555 € | 6 361 381 € |
| dont prestations de service | 2020 | 22 988 € | 4 101 074 € |
| dont subventions de fonctionneme | 2020 | 28 567 € | 2 260 307 € |

1.4.2 Logement et habitat

Comparés au(à l) DEPARTEMENT, les bénéficiaires d'aides au logement :

- sont proportionnellement moins nombreux,

- ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30% dans le parc locatif privé sont plus nombreux.

Les bénéficiaires dans le parc locatif privé sont plus nombreux (16,9% des allocataires)

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 380 000 € au titre des prestations légales pour les aides au logement.

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|---|-----------|-----------------|------------------------|---------------|------------------------|
| Nombre de bénéficiaires d'aides au logement | 2020 | 1 655 | ↓ -10,7% | 152 649 | ↓ -2,9% |
| dont bénéficiaires dans le parc locatif privé | | 775 | ↓ -6,5% | 51 223 | ↓ -2,4% |
| Part des bénéficiaires d'aides au logement | 2020 | 36,1% | | 47,9% | |
| dont bénéficiaires dans le parc locatif privé | | 16,9% | | 16,1% | |
| dont bénéficiaires dans le parc locatif public | | 10,2% | | 27,1% | |
| dont bénéficiaires en accession | | 4,5% | | 2,5% | |
| dont bénéficiaires en établissement | | 4,5% | | 2,3% | |
| Part des bénéficiaires dans le parc locatif privé ayant un taux d'effort (1) supérieur ou égal à 30% | | 29,5% | | 25,0% | |

* taux d'effort correspond à la part des ressources consacrées au paiement du loyer, après perception de l'aide au logement.

La Caf n'a versé aucune prestations de service pour le logement

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Pas-de-calais |
|--|-----------|-----------------|---------------|
| Montants des financements d'Action Sociale Caf | | - € | 325 257 € |
| dont subventions de fonctionnement | 2020 | - € | 325 257 € |

1.5 Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

1.5.1 Le Revenu de Solidarité Active et la Prime d'Activité

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part des bénéficiaires :

- du Rsa est inférieure
- de la Ppa est inférieure

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|---|-----------|-----------------|------------------------|---------------|------------------------|
| Nombre de bénéficiaires du Rsa | 2020 | 556 | ↓ -36,7% | 55 682 | ↓ -29,4% |
| Part des bénéficiaires du Rsa | | 12,1% | | 17,5% | |
| Nombre de bénéficiaires de la Ppa | 2020 | 1 643 | | 117 163 | |
| Part des bénéficiaires de la Ppa | | 35,9% | | 36,8% | |

1.5.2 L'Allocation d'Adulte Handicapé

Le taux de bénéficiaires Aah est inférieur à celui du(de l') DEPARTEMENT.

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 290 000 € au titre de l'allocation d'Adulte Handicapé (Aah).

| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|-------------------------------------|-----------|-----------------|------------------------|---------------|------------------------|
| Nombre de bénéficiaires d'Aah | 2020 | 379 | ↑ +14,5% | 27 765 | ↑ +9,7% |
| Part des bénéficiaires d'Aah | | 8,3% | | 8,7% | |

1.5.3 Les indicateurs de précarité

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part :

- des allocataires à bas revenus est inférieure,
- **des allocataires fragiles est supérieure,**
- des allocataires dont le montant des prestations représente au moins la moitié des ressources est inférieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente la totalité des ressources est inférieure.

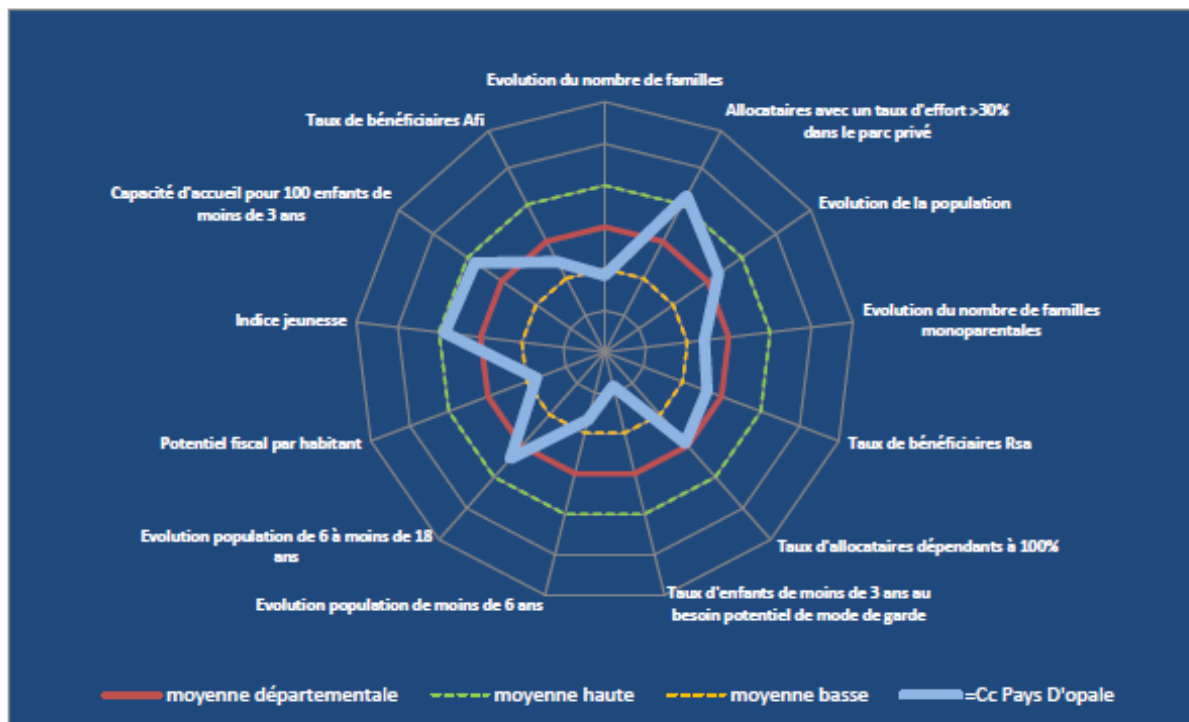
| | Année Réf | Cc Pays D'opale | Pas-de-calais |
|---|-------------|-----------------|---------------|
| Part des allocataires à bas revenus (2) | 2020 | 30,3% | 38,9% |
| Part des allocataires "fragiles" (situés au-dessus du seuil de bas revenus à l'aide des prestations Caf) | 2020 | 18,3% | 18,1% |
| Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent au moins la moitié des ressources | 2020 | 8,4% | 11,4% |
| Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent la totalité des ressources | 2020 | 13,1% | 17,0% |
| Part des familles bénéficiaires d'un Aide financière individuelle d'action sociale versée par la Caf | | 3,9% | 6,9% |

(2) Le Revenu par Unité de Consommation (RUC) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes. On le mesure en divisant le revenu disponible du ménage par un nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans, et 0,2 pour les familles monoparentales). Exemple, en 2017, le seuil officiel de bas revenus était de 1 052 € par unité de consommation.

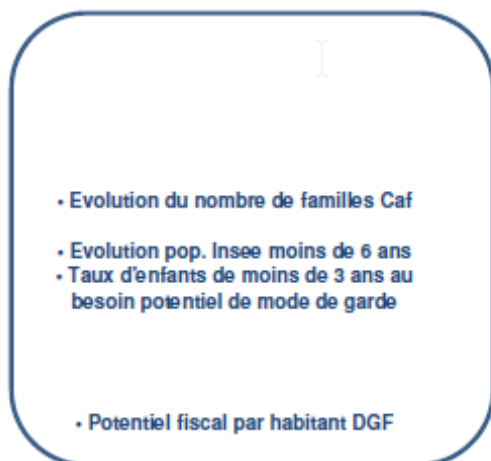
2. Analyse du territoire

A partir de l'analyse de 13 indicateurs de vulnérabilité, une représentation graphique a été établie sous forme de diagramme "radar".

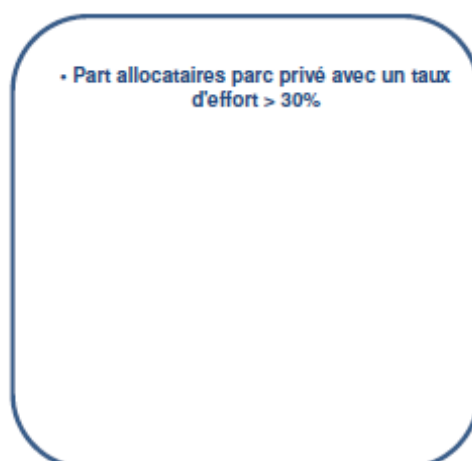
- Le **cercle rouge** représente la valeur **moyenne** des indicateurs sur tous les territoires de même type.
- Les valeurs de la **courbe bleue** représentent la valeur des indicateurs du **territoire sélectionné**.
- Les champs fortement excentrés des valeurs de la moyenne, c'est-à-dire au-dessus du **cercle vert**, ou ceux situés en dessous du **cercle orange** sont ceux pouvant nécessiter une attention particulière, car susceptible de générer un "déséquilibre".



Les indicateurs fortement inférieurs



Les indicateurs fortement supérieurs



Annexe 2 : LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---|
| EAJE | |
| | MAC Maison de Pays D'Ardres - Rue Fernand Buscot, 62610 Ardres |
| | MAC Maison de l'enfant - Rue du Bel Air, 62340 Guines |
| | MAC Maison du bien-être - Rue Maurice Broutta, 62132 Hardinghamen |
| LAEP | |
| | LAEP La Bulle verte - Rue du Bel air, 62340 Guines |
| | LAEP Maison de Pays - Avenue Fernand Buscot, 62610 Ardres |
| RPE | |
| | RPE CCPO - Rue du Bel air, 62340 Guines |
| COORDINATION | |
| | Poste de coordination petite enfance |
| LUDOTHEQUE | |
| | Ludothèque Ardres |
| | Ludothèque Guines |
| | Ludothèque Hardinghamen |

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNE d'ANDRES

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---------------------------------------|
| ALSH | |
| | ALSH Rue des Ecoles, 62340 Andres |

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA VILLE d'ARDRES

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---|
| ALSH | |
| | ALSH ados – Rue du Général de St Just, 62610 Ardres |
| | Ecole Curie et Perrault - Rue du Général de St Just, 62610 Ardres |
| | Gpe scolaire Anne Franck Pruvost – Avenue Charles de Gaulle, 62610 Ardres |
| COORDINATION | |
| | Poste de Coordination jeunesse |
| SEJOUR | |
| | Séjours ados hiver été |

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA VILLE de GUINES

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---|
| ALSH | |
| | ALSH Curie – 4 Rue Debonningue, 62340 Guines |
| | Ecole Bertin Duquesnoy – Rue du Bel Air, 62340 Guines |
| BAFA/BAFD | |
| | Formations de la Mairie |
| SEJOUR | |
| | Séjour de la Mairie |

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNE de LICQUES

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---|
| ALSH | |
| | ALSH - 60 Rue du Collège, 62850 Licques |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA COMMUNE de LOUCHES**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---|
| ALSH | |
| | ALSH - 326 Rue St Pierre, 62610 Louches |
| COORDINATION | |
| | Poste de coordination jeunesse |

PROJET DE CONVENTION

Annexe 3 : Plan d'actions 2023 – 2026 : Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

| Enjeux | Actions | Objectifs opérationnels |
|--|---|---|
| Territorialiser la politique d'accueil collectif du jeune enfant | Pérenniser et maintenir l'offre d'accueil du jeune enfant (Action 1) | <p>Objectif 1.1 : Accompagner les partenaires du territoire dans la gestion et l'optimisation des structures existantes du territoire (volet fonctionnement)</p> <p>Objectif 1.2 : Accompagner les partenaires du territoire dans la mise en conformité de leurs équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE) au regard de la réforme des modes d'accueil (volet investissement)</p> <p>Objectif 1.3 : Accompagner les partenaires dans l'accueil des familles vulnérables ou des enfants en situation de handicap</p> |
| | Développer les structures d'accueil du jeune enfant (Action 2 et 2 bis) | <p>Objectif 2.1 : Créer la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) du Pays de Licques</p> <p>Objectif 2.2 : Réfléchir sur les modes de gardes alternatifs sur le territoire (AVIP – horaires atypiques, etc.)</p> <p>Objectif 2.3 : Accompagner les partenaires dans la recherche de nouvelles solutions d'accueil adaptées aux besoins grandissants du territoire</p> <p>Objectif 2.4 : Créer dans la CCPO une structure d'accueil du jeune enfant adaptée aux besoins définis dans l'objectif 2.</p> |
| Soutenir l'accueil individuel à travers les missions du Relais Petite Enfance | Valoriser les actions du Relais Petite Enfance intercommunal et soutenir l'accueil individuel (Action 3 et 3 bis) | <p>Objectif 3.1 : Valoriser les missions du Relais Petite Enfance Intercommunal</p> <p>Objectif 3.2 : Accentuer les actions de promotion du métier d'assistante maternelle</p> <p>Objectif 3.3 : Participation du RPE au Forum Naissance du Centre Hospitalier de Calais</p> |
| Accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale | Construire un projet parentalité au niveau intercommunal (Action 4 mise à jour) | <p>Objectif 4.1 : Structurer les actions du REAAP et déployer le « café des parents » sur le territoire communautaire.</p> <p>Objectif 4.2 : Créer un service parentalité et développer des actions au bénéfice des familles</p> <p>Objectif 4.3 : Accroître la dynamique des LAEP : le rendre plus visible et attractif sur le territoire grâce à une action coordonnée des partenaires et acteurs de la parentalité</p> <p>Objectif 4.4 : Développer des actions en faveur des futurs parents notamment ceux en situation de handicap</p> |
| Proposer à la jeunesse du territoire des moyens de s'épanouir et de développer sa créativité | Structurer l'offre jeunesse sur le territoire (Action 5 mise à jour) | <p>Objectif 5.1 : Création d'un poste de coordinateur intercommunal jeunesse</p> <p>Objectif 5.2 : Développer le Point Infos Jeunesse</p> <p>Objectif 5.3 : Création de la Maison des jeunes d'Hardinghen</p> <p>Objectif 5.4 : Création du bâtiment périscolaire / extrascolaire à Andres</p> <p>Objectif 5.5 : Création du bâtiment périscolaire de Licques</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | Favoriser les initiatives jeunes (Action 6) | <p>Objectif 6.1 : Création d'une Bourse d'initiatives des jeunes</p> <p>Objectif 6.2: Développer le partenariat avec l'AAE et la Fabrique Défi</p> <p>Objectif 6.3: Promouvoir le Mobil'Asso Jeunes de l'AAE et susciter les initiatives</p> |
| | Développer les actions ludothèques (Action 7) | <p>Objectif 7.1: Renforcer les actions "jeunesse" des ludothèques</p> <p>Objectif 7.2 : Créer des actions "intergénérationnelles" autour du jeu</p> <p>Objectif 7.3: Créer des actions "hors les murs"</p> <p>Objectif 7.4 : Création de la ludothèque de Licques</p> |
| Développer le pouvoir d'agir des habitants | Structurer l'animation de la vie sociale sur le territoire (Action 8) | <p>Objectif 8.1 : Consolider le partenariat et l'accompagnement de l'Espace de Vie Sociale Solid'Air de Bois en Ardres</p> <p>Objectif 8.2 : Créer un Espace de Vie Sociale à Guînes</p> |
| Développer les actions de solidarité sur le territoire | Promouvoir les actions autour de la santé et de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité (Action 9) | <p>Objectif 9.1 : Renforcer les actions du CIAS</p> <p>Objectif 9.2 : Favoriser l'autonomie des personnes âgées</p> <p>Objectif 9.3 : Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap</p> |
| | Favoriser l'entraide et les actions citoyennes (Action 10) | <p>Objectif 10.1 : Mobiliser les habitants avec la mise en place de "l'Heure Civique"</p> <p>Objectif 10.2 : Mettre en place un budget participatif</p> <p>Objectif 10.3 : Promouvoir et valoriser le bénévolat associatif grâce au partenariat avec l'AAE</p> <p>Objectif 10.4 : Permettre à tous de partir en vacances</p> |
| | Agir contre l'Illettrisme - Illectronisme (Action 11) | <p>Objectif 11.1: Mettre en place des actions de formation et de sensibilisation du Conseiller numérique communautaire</p> <p>Objectif 11.2 : Développer l'accompagnement de France Services dans les démarches du quotidien</p> <p>Objectif 11.3: Accroître les actions de sensibilisation du CIAS</p> |
| Faire connaître à tous les habitants les actions qui se déroulent dans leur territoire | Déployer la communication pour plus de visibilité des actions mises en place sur le territoire de la CCPO (Action 12) | <p>Objectif 12.1: Valoriser la communication institutionnelle</p> <p>Objectif 12.2: Créer des événements pour communiquer auprès des publics</p> <p>Objectif 12.3: Développer les nouveaux créneaux de communication ciblés en fonction des publics</p> |
| Pouvoir se déplacer pour accéder aux | Se mouvoir sur le territoire de la CCPO | Objectif 13.1 : Renforcer l'action du Taxi-Vert et promouvoir l'offre de mobilité existante |

| | | |
|--|--|--|
| services et à l'emploi, lutter contre l'isolement | (Action 13) | Objectif 13.2 : Mettre en place un dispositif de Transport solidaire Objectif 13.3: Promouvoir et encourager le covoiturage |
| Organiser la conduite de la CTG au niveau territorial | Pilotage et coordination de la Convention Territoriale Globale (Action 14) | |
| Accompagner les familles monoparentales dans une démarche d'insertion socio-professionnelle | Mettre en place le Service Public Insertion Emploi « Agir pour les parents isolés » (Action 15) | Objectif 15.1 : Elaborer un parcours individualisé permettant de lever les freins périphériques avec le concours de l'ensemble des partenaires du territoire (mode d'accueil, logement, confiance en soi ...) et retourner vers le chemin de la formation et/ou de l'emploi |

En gras, les nouvelles orientations de l'avenant 2023-001

PROJET DE CONVENTION

Fiche action n° 3 bis**Forum Naissance – Arrondissement du Calais****Pilote de l'action****Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Caisse d'Allocations Familiales**

| Diagnostic initial | Public cible |
|---|---|
| <p>En 2022, le Centre hospitalier de Calais a enregistré 2063 naissances, dont 2,1% de grossesses gémellaires.</p> <p>Afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes de ces familles, des réunions naissances étaient organisées afin de présenter les différents droits CPAM/CAF, prodiguer des conseils par la Pmi et les sages femmes de l'hôpital et faciliter des échanges sur des thématiques tel que l'alimentation, le portage, etc...</p> <p>Désormais, le Calais et le Montreuillois sont dans une expérimentation sous un format « Forum » au sein d'un établissement hospitalier afin de proposer aux familles une expérience pluri partenariale.</p> | <p>Requête CAF : déclaration de situation de grossesse entre le 4^{ème} et le 7^{ème} mois Tout parent / famille préparant l'arrivée d'un enfant</p> |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| <p>Mise en place d'une action de type « Forum Naissance » afin d'apporter aux familles une réponse à leurs droits mais également sur la santé de la mère et de l'enfant, ainsi que sur le soutien à la parentalité.</p> <p>Présentation des acteurs du champ de la santé, du social et de la petite enfance intervenant sur le territoire</p> | <p>Au titre de l'information sur les modes de garde, les Relais Petite Enfance de l'arrondissement du Calais seront mobilisés lors de cette manifestation. La communication de cet évènement pourra être diffusée auprès des familles fréquentant les Relais Petite Enfance ou tout autre service sur le territoire</p> |
| | Echéances de réalisation |
| | Durant la Ctg (réurrence à définir) |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |
| <p>Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale Caisse d'Allocations Familiales (Antenne de développement social du Calais – Responsable de Territoire et Travailleurs sociaux)</p> | <p>Permettre aux familles d'avoir une prise en charge globale de leur situation familiale, de connaître les acteurs de la périnatalité, du soutien à la parentalité Faire connaître les droits pour lutter contre le non-recours</p> |
| Partenaires sollicités | Indicateurs d'évaluation |
| <p>Centre hospitalier de Calais – Conseil Départemental (PMI) - Collectivités territoriales – Services d'aides à domicile – Relais petite enfance – les praticiens libéraux</p> | <p>Nombre de participants à ces forums Nombre de partenaires présents Nombre de forums organisés Implication des partenaires</p> |

Fiche action n°4 (mise à jour)

Construire un projet parentalité au niveau intercommunal

**Pilote de l'action
Communauté de communes du Pays d'Opale**

Objectif 4.1 : Structurer les actions du REAAP et déployer le "Café des parents" au sein du territoire communautaire

Objectif 4.2 : Créer un réseau ou un service parentalité intercommunal

Objectif 4.3 : Accroître la dynamique du LAEP

Objectif 4.4 : Développer des actions en faveur des futurs parents

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|---|
| <p>La CCPO mène une politique petite enfance active avec des EAJE, un Relais Petite Enfance, un LAEP, etc. Par contre, concernant le soutien à la parentalité, les actions initialement proposées par le CIAS puis reprises dès 2022 par la CCPO restent ponctuelles et sans suite. Pourtant, le territoire connaît de réelles problématiques liées au langage et au lien parent-enfant ... le LAEP nécessite aussi d'être développé car sa fréquentation dépend essentiellement aujourd'hui des services proposés autour (ex. permanences PMI sur Ardres)</p> | <p>Les familles, les futurs parents, les élèves des établissements scolaires...</p> |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| <p>Objectif 4.1 Structurer les actions du REAAP et déployer le « café des parents » sur le territoire communautaire.</p> <p>Objectif 4.2 Créer un service parentalité et développer des actions au bénéfice des familles</p> <p>Objectif 4.3 Accroître la dynamique des LAEP grâce à une action coordonnée des partenaires et acteurs de la parentalité</p> <p>Objectif 4.4 – Conseil Départemental Développer des actions de prévention en faveur des futurs parents</p> | <p>Objectif 4.1 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Concevoir un projet de soutien à la parentalité cohérent sur le long terme alimenté par les animations REAAP.- Développer les actions de type "café des parents" sur l'ensemble du territoire communautaire afin de permettre aux parents et aux familles d'échanger sur des thématiques précises et définies, dans la bienveillance et le partage d'expériences. <p>Un programme de rencontre pourra être mis en place en différents lieux, en fonction de l'âge des enfants et/ou de problématiques spécifiques</p> <p>Objectif 4.2 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer un service dédié animé par une assistante socioéducative sous la responsabilité de la responsable du pôle famille. |

| | |
|--|--|
| | <p>Ce service aura la charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - porter les actions REAAP, - développer le soutien à la parentalité et au développement de l'enfant, - d'animer et de coordonner l'ensemble des actions menées sur le territoire communautaire, - créer un lien entre ces actions, entre les différents acteurs et apporter une réponse pérenne aux problématiques, - Dans ce cadre, les services de PMI interviendront pour proposer des conférences Petite enfance sur différentes thématiques (prévention, éducation, développement de l'enfant, etc.) et animeront des séances de réflexologie plantaire. - proposer aux EAJE, auprès des usagers du RPE, des animations ciblées, thématiques sur des problématiques liées à l'enfance et au lien parents/enfants... <p>Objectif 4.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions, à définir au cours de la CTG, permettant de les rendre plus visibles auprès des habitants du territoire en lien avec les structures EAJE et le service parentalité <p>Objectif 4.4 Conseil Départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remettre en place l'action Préparation à la naissance et à la parentalité. Sur 4 séances, il est proposé aux futurs parents un atelier spécifique permettant de travailler l'arrivée du bébé et l'attachement dès la naissance. - Développer l'action APPI sur le territoire. Il s'agit d'une évaluation anténatale des compétences parentales réalisée aux domiciles des futurs parents en situation de handicap psychique par les services de la PMI afin de prévenir les risques à la naissance. - L'atelier utilise la technique du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour faciliter le travail avec les futurs parents qui sont placés en situation de responsabilité. |
|--|--|

| | |
|---|---|
| | Echéances de réalisation |
| | Démarrage fin 2022 |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |
| Pôle famille (EAJE, LAEP, RPE, coordinatrice parentalité) | <p>Une meilleure prise de conscience des problématiques et des solutions disponibles</p> <p>Un apprentissage de la parentalité se basant sur les compétences et l'étayage nécessaire pour son exercice</p> |
| Partenaires sollicités | Indicateurs d'évaluation |
| CAF, Département, prestataires associatifs, etc. | Public présent aux séances, Evolution des résultats dans les établissements scolaires, etc. |

PROJET DE CONVENTION

Fiche action n°5 (mise à jour)

Structurer l'offre jeunesse sur le territoire

Pilote de l'action Communauté de communes du Pays d'Opale

Objectif 5.1 : Création d'un poste de coordinateur intercommunal jeunesse (chargé de coopération Ctg thématique)

Objectif 5.2 : Développer le Point Infos Jeunesse

Objectif 5.3 : Création de la Maison des jeunes d'Hardinghen

Objectif 5.4 : Création du bâtiment périscolaire / extrascolaire à Andres

Objectif 5.5 : Création du bâtiment périscolaire à Licques

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|--|
| <p>La compétence jeunesse est dévolue aux communes du territoire. Les groupes de travail ont mis en exergue un manque de croisement de savoirs et d'expérience permettant de proposer une offre intéressante et complémentaire aux jeunes du territoire. Cette complémentarité est également mise à mal par l'éloignement des différents sites (structures jeunesse, EVS, etc.) démontrant ainsi des problèmes de mobilité.</p> <p>Quelques données du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- 5 gestionnaires d'ALSH, proposant 2 146 places en périscolaire, extrascolaire et été- 2 contrats colonie 16 places à Ardres (8 hiver + 8 été) + 23 places à Caffiers (hiver)- 1 Espace de Vie Sociale Solid'Air à Bois-en-Ardres- 1,40 ETP de coordonnateurs Jeunesse (CEJ) : Ardres et Louches- 3784 enfants allocataires entre 6-17 ans (2020)- 324 allocataires de moins de 25 ans dont 319 hors étudiants avec uniquement allocation logement | <p>Jeunes de 6 à 25 ans du territoire de la CCPO et leurs parents</p> <p>Les familles du territoire de la CCPO</p> |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| <p>Objectif 5.1 Création d'un poste de coordinateur intercommunal jeunesse</p> <p>Objectif 5. 2 Développer un Point Infos Jeunesse</p> | <p>Objectif 5.1:</p> <p>Engagé la réflexion afin de créer un poste de chargé de coopération CTG thématique jeunesse, en charge :</p> <ul style="list-style-type: none">- du pilotage volet jeunesse de la CTG en lien avec le référentiel national (nb d'etp |

| | |
|--|---|
| <p>Objectif 5.3 Création de la Maison des jeunes d'Hardinghen</p> <p>Objectif 5.4 Création du bâtiment périscolaire / extrascolaire à Andres</p> <p>Objectif 5.5 Création du bâtiment périscolaire à Licques</p> | <p>dévolu comme chargé de coopération CTG thématique jeunesse)</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'animer un réseau jeunesse sur le territoire, proposer des actions en lien avec les jeunes des territoires, les collectivités, le réseau associatif, à partir des différents diagnostics réalisés ; - de réaliser du benchmarking pour innover dans cette thématique - De l'organisation d'un comité de pilotage annuel sur l'activité <p>Le nombre d'Etp dévolue à cette mission sera déterminé ultérieurement</p> |
| | <p>Objectif 5.2 :</p> <p>La création de ce Point information jeunesse (PIJ) sera l'une des missions du coordinateur intercommunal jeunesse. Il sera associé dans le projet mais non l'animateur.</p> <p>Le PIJ est un espace d'accueil et d'information où les jeunes ont accès à une information complète, pratique et actualisée. L'accueil est gratuit, anonyme, personnalisé.</p> |
| | <p>Le PIJ accueille tous les jeunes et peut les informer sur tous les sujets qui les intéressent : scolarité, études, emploi, logement, vacances.</p> <p>Les objectifs seront d'accueillir, informer conseiller, orienter vers les bons interlocuteurs, mais également faire vivre, animer l'espace et produire de l'information</p> |
| | <p>Objectif 5.3 :</p> <p>Proposer aux jeunes d'Hardinghen un espace leur permettant de se rencontrer, de les informer et de leur fournir de la documentation. C'est un lieu permettant aux jeunes, en toute autonomie, de créer, innover et développer des projets sous la responsabilité de l' élu.</p> |
| | <p>Objectifs 5.4 et 5.5 :</p> <p>Créer un bâtiment pour développer les actions sur les temps périscolaires et extrascolaires à Andres et à Licques dans un équipement neuf et en sécurité</p> |
| | <p>Echéances de réalisation</p> |
| | <p>Objectif 5.1 : 2023 Objectif 5.2 : avant la fin de la période contractuelle de la CTG</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>Objectif 5.3 : ouverture 2023</p> <p>Objectif 5.4 : dépôt CAF en 2022 / ouverture fin 2022 – début 2023</p> <p>Objectif 5.5 : dépôt CAF en 2023 / ouverture en 2023/2024</p> |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |
| <p>Communauté de communes du Pays d'Opale</p> <p>Communes de la CCPO ayant la compétence enfance / jeunesse</p> <p>Caisse d'allocations familiales du Pas de Calais</p> <p>Chargé de coopération Ctg pilotage général</p> <p>Chargé de coopération Ctg thématique jeunesse</p> | <p>Embauche du coordinateur intercommunal jeunesse pour l'année 2023</p> <p>Mise en place du PIJ, considéré comme le "guichet unique" pour les jeunes sur ce territoire</p> <p>Ouverture de la Maison des Jeunes d'Hardinghen (lieu ouvert) - si le fonctionnement de cet équipement est au rendez-vous, cela peut également être un bon outil pour les autres communes du territoire qui souhaitent atteindre de cette tranche d'âge.</p> <p>Ouverture du bâtiment de Andres</p> <p>Ouverture du bâtiment de Licques</p> |
| Partenaires sollicités | Indicateurs d'évaluation |
| <p>Services de la préfecture du Pas de Calais</p> <p>Services du Conseil départemental du Pas de Calais</p> <p>Communes de la CCPO – MSA - CAF</p> | <p>Nombre de jeunes accueillis au PIJ</p> <p>Niveau de satisfaction des jeunes accueillis au PIJ</p> <p>Nombre de jeunes accueillis à la Maison des jeunes d'Hardinghen</p> <p>Niveau de satisfaction</p> <p>Création d'un réseau jeunesse intercommunal</p> |

Fiche action n° 15**Service Public Insertion Emploi « Agir pour les parents isolés »****Pilotage stratégique****Pôle Emploi – Conseil Départemental – Caisse d’Allocations Familiales**

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|--|
| <p>Le diagnostic territorial conjoint PE/CAF/CD pose la nécessité de travailler conjointement sur la situation de parents isolés. Le cumul de certains freins (séparation, perte de confiance en soi, difficulté de mobilité, incapacité à s’exprimer, sentiment d’insécurité, perte de dynamisme, ...) peut induire un renoncement progressif à tout projet d’insertion professionnelle.</p> <p>Sur l’année 2020, dans l’arrondissement de Calais, on comptabilisait 7096 bénéficiaires du RSA soit 17,5% au niveau départemental.</p> <p>15.7% des familles CAF sont monoparentales sur le territoire, ce qui le place en 1^{ère} place.</p> <p>Au 30/09/2021, 3 113 demandeurs d’emploi sont bénéficiaires du RSA soit 35.4% de la DEFM cat A (poids plus fort que dans le département : +4 points)</p> | <p>Expérimentation pour un minimum de 15 personnes concernées par territoire sur la période visée</p> <p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne isolée avec enfant de moins de 6 ans - Bénéficiaire du RSA <p>Possibilité d’orienter des personnes suivies par des référents Solidarités ou Pôle emploi</p> <p>Dans un premier temps, l’expérimentation visera un public « parent isolé » avec un frein à la garde d’enfant ayant un potentiel pour (re)venir sur le chemin de l’emploi. Le fil rouge sera le conseiller Pôle emploi en co-construction et coordination avec les autres partenaires d’acteurs.</p> <p>Dans un second temps, les partenaires pourront développer une seconde offre de service à destination d’un public « parent isolé » connaissant davantage de freins, et/ou l’issue d’un parcours nécessite plus de temps</p> |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| <p>Créer un parcours pour ces personnes, avec l’intervention de tous les partenaires</p> <p>Permettre à chaque bénéficiaire de travailler sur la parentalité et la possibilité de concilier parentalité et retour à l’emploi/formation</p> <p>Promouvoir collégialement ces profils auprès des employeurs du territoire au moment le plus adéquat dans le parcours</p> | <p>Action 1 :</p> <p>Détermination d’un parcours type, avec l’ensemble des acteurs locaux, en prenant en considération leurs spécificités ainsi que celles du public visé (comité partenarial et territorial)</p> <p>Action 2 :</p> <p>Analyse des situations pour évoquer les solutions proposées, et suivre les situations précédentes avec les acteurs de terrain, dans le respect des règles RGPD (comité technique)</p> |
| | Echéances de réalisation |
| | Durée de la CTG |
| Services mobilisés et responsables de l’action | Résultats attendus |
| <p>Pôle Emploi – Conseil Départemental – Caisse d’Allocations Familiales – Services de l’Etat (DDETS)</p> | <p>Les personnes intégrant le dispositif puissent retrouver un emploi ou bénéficier d’une solution structurante (formation...), et</p> |

| | |
|--|--|
| | concilier vie professionnelle et vie familiale, grâce à la mobilisation renforcée des partenaires de l'insertion professionnelle, socio-professionnelle et de la sphère « solidarités » |
| Partenaires sollicités | Indicateurs d'évaluation |
| Collectivités territoriales de l'arrondissement de Calais – EPDEF – Acteurs locaux de l'insertion et du retour à l'emploi – Gestionnaires d'équipement d'accueil du jeune enfant | Nombre de personnes entrant dans le dispositif Nombre de personnes sortant du dispositif avec une solution Nombre de personnes sortant du dispositif sans solution Suivi des personnes lors des comités |

PROJET DE CONVENTION

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Avenant 2023-001 à la Convention territoriale globale au service du projet de territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq



Entre :

La Caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais,
représentée par son directeur, Monsieur Jean-Jacques PION
dont le siège est situé Rue de Beaufort – 62015 ARRAS Cedex.

Ci-après désignée « la Caf du Pas-de-Calais »

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'AUDRUICQ
représentée par sa Présidente, Madame Nicole CHEVALIER
dont le siège est situé, 66 place du Général de Gaulle - BP4 - 62370 AUDRUICQ

Ci-après, dénommée « la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq »

Les 15 communes signataires de la Ctg

Audruicq – Guemps – Muncq Nieurlet – Norkerque – Nouvelle Eglise – Offekerque – Oye
Plage – Polincove – Recques sur Hem – Ruminghem – Sainte Marie Kerque – Saint Folquin
– Saint Omer Capelle – Vieille Eglise - Zutkerque

La Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais
Représentée par son Président, Monsieur Dominique VERMEULEN
dont le siège est situé 33 Rue du Grand But à Capinghem CS 36500 59716 LILLE Cedex.

Ci-après désignée « la MSA 59/62 ».

Et

Le Département du Pas-de-Calais
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude LEROY
dont le siège est situé en l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson – 62018 ARRAS
Cédex 9.

Ci-après désignée « Le Département du Pas-de-Calais ».

Vu la Convention territoriale globale signée le 8 novembre 2021

Préambule

Comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre la branche Famille et l'Etat, les conventions territoriales globales sont généralisées progressivement à l'ensemble du territoire.

En parallèle, les financements bonifiés versés au titre des contrats enfance et jeunesse (cej) font l'objet d'une réforme prévue par la circulaire Cnaf du 16 janvier 2020. A l'expiration des cej existants, ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés à activités égales.

L'ensemble des équipements présents sur un territoire couvert par une Ctg et soutenus financièrement par les collectivités signataires en sera bénéficiaire. Le présent avenant vise donc à formaliser cet engagement des cofinanceurs dans un objectif de maintien des services aux familles existants.

Afin de tenir compte de cette évolution, ainsi que du nouveau cadre réglementaire sur la protection des données personnelles, il est convenu que la convention territoriale globale

2022 - 2026 signée en date du 08/11/2022 entre la Caf du Pas-de-Calais, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, les 15 communes signataires et la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais soit modifiée et complétée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : L'objet de l'avenant

Le présent avenant fixe l'engagement du « **Département du Pas-de-Calais** » à intégrer le dispositif CTG mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

Il rappelle les engagements antérieurs et les étend à ce groupe de communes.

1.1- Engagements des partenaires

La Caf du Pas-de-Calais, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, les 15 communes signataires et la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais, tel que précisé dans la Ctg, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la convention territoriale globale initiale.

Le présent avenant est conclu dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Il est mis en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf, de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, des collectivités signataires et de la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés avec les collectivités signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, les élus du Conseil départemental du Pas-de-Calais ont décliné leur projet de mandat sous la forme de 3 Pactes, le Pacte des Solidarités territoriales, le Pacte des Réussites citoyennes, le Pacte des Solidarités Humaines. Ce dernier reprend les ambitions de la collectivité en termes de mise en œuvre des politiques de solidarités relevant de ses compétences. Il affiche 4 défis :

- Défi 1 : Pour une société qui reconnaît la place de chacun
- Défi 2 : Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité
- Défi 3 : Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement
- Défi 4 : Fédérer pour développer les solidarités

Pour chacun des 4 défis, sont affirmées plusieurs ambitions, permettant de fixer un cadre d'application opérationnel à la déclinaison des objectifs. Les ambitions suivantes rejoignent des objectifs d'ores et déjà posés par la CTG :

Ambition 1 : Garantir à tous un accueil humain et adapté (Défi 1)

Ambition 2 : Aller au-devant des plus vulnérables (Défi 1)

Ambition 4 : Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités (Défi 1)

Ambition 5 : Promouvoir la santé à tous les âges de la vie (Défi 2)

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

- Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie (Défi 2)
Ambition 7 : Aider aussi ceux qui aident (Défi 2)
Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique (Défi 2)
Ambition 10 : renforcer l'accompagnement à domicile en respectant les choix et les rythmes de chacun (Défi 3)
Ambition 13 : soutenir les professionnels qui accueillent à leur domicile (Défi 3)
Ambition 15 : mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social (Défi 4)

Dans ce cadre, le « **Département du Pas-de-Calais** » **dûment autorisé à signer le présent avenant**, s'engage à soutenir les projets permettant de décliner les ambitions du Pacte des Solidarités à travers la réalisation des objectifs de la présente CTG, et à apporter son soutien financier et/ou technique aux équipements et services relevant de ses compétences.

Concernant la comitologie liée au pilotage de la Ctg, le Conseil Départemental représentée par la Maison des Solidarités du Calaisis, sera présent aux différents comités de pilotage et aux comités techniques.

1.2 - Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la convention territoriale globale initiale et de son avenant. Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la protection des données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). Le présent avenant ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Article 2 – Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article 3 – Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait, le JJ/MM/AAAA, en ... exemplaires originaux.

| | |
|---|--|
| <p>La Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq Madame Nicole CHEVALIER</p> | <p>Le Président de la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas-de- Calais Monsieur Dominique VERMEULEN</p> |
| <p>Le Président du Département du Pas-de-Calais Monsieur Jean-Claude LEROY</p> | <p>Le Directeur de la Caf du Pas-de Calais Monsieur Jean-Jacques PION</p> |
| <p>Les 15 communes signataires de la CTG 2022 - 2026</p> | |
| | |

PROJET DE CONVENTION

Annexe 1 : MISE A JOUR DES DONNEES DU DIAGNOSTIC INITIAL



Convention Territoriale Globale

Cc De La Region D'audruicq

**ETUDE PRELIMINAIRE
A L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
TERRITORIALE DE SERVICE AUX FAMILLES**



PROJET DE CONVENTION

La Caf de(d',du) : Pas-de-calais

Nous sommes porteur de 4 priorités institutionnelles

- Aider des familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles.

Notre présence sur

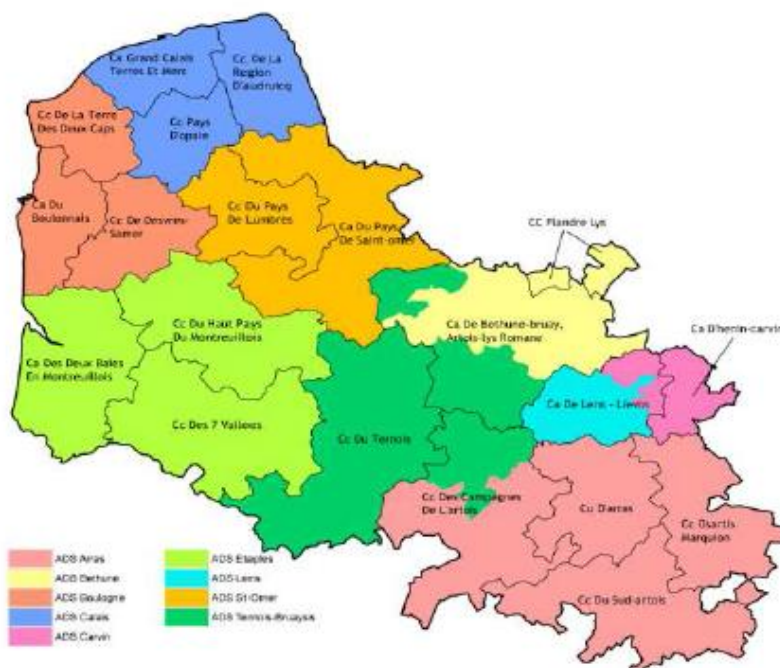
Cc De La Region D'audruicq

- Habitants : **27 630**
- Allocataires : **4 874**

Nous avons versé, en 2020, sur ce territoire :

au titre du mois de décembre : **2 200 000 €** de prestations légales

annuellement, près de : **510 000 €** au titre des financements d'action sociale



Cc De La Region D'audruicq est un Epci comprenant 15 communes

1. Données statistiques

1.1. Données de cadrage

Le taux de couverture de la population Insee par les prestations Caf du territoire est inférieur à celui de (du, de l') Pas-de-calais

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruicq | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|---|-----------|-------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Nombre d'habitants (INSEE) | 2018 | 27 630 | ↑ +2,9% | 1 466 743 | → +0,1% |
| Evolution de la Population Insee | 2018 | +2,9% | | +0,1% | |
| Nombre d'allocataires Caf | 2020 | 4 874 | ↑ +15,4% | 318 388 | ↑ +14,9% |
| Nombre de personnes couvertes Caf | 2020 | 14 574 | ↑ +3,7% | 790 365 | ↑ +3,4% |
| Taux de couverture Caf | 2020 | 52,7% | | 53,9% | |
| Nombre d'allocataires MSA | 2020 | 198 | ↑ +23,0% | 9 835 | ↑ +19,3% |
| Nombre de personnes couvertes MSA | 2020 | 555 | ↑ +14,7% | 26 681 | ↑ +7,9% |
| Indice jeunesse (Rp Insee) | 2018 | 1,29 | | 1,04 | |

Les familles en couple avec enfant(s) prédominent (55,0%)

Les allocataires avec enfant(s) sont principalement des familles avec 2 enfants

Comparées au(à l') DEPARTEMENT :

- la part des familles monoparentales est plus faible,
- la part des familles avec un enfant est plus faible,
- **la part des familles avec deux enfants est plus forte.**

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruicq | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|--|-----------|-------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Evolution des familles Caf | 2020 | -0,2% | | -2,6% | |
| Part des familles allocataires | 2020 | 68,0% | | 51,6% | |
| dont couples avec enfant(s) | 2020 | 55,0% | | 36,6% | |
| dont familles monoparentales | 2020 | 12,9% | | 15,1% | |
| Evolution des familles monoparentales | 2020 | +0,5% | | +4,3% | |
| Part des familles avec 1 enfant | 2020 | 27,5% | | 31,7% | |
| Part des familles avec 2 enfants | 2020 | 49,8% | | 44,4% | |
| Part de familles nombreuses | 2020 | 22,7% | | 23,9% | |
| Part des allocataires sans enfants | 2020 | 31,9% | | 48,1% | |
| dont couples sans enfants | 2020 | 6,5% | | 7,3% | |
| dont allocataires isolés | 2020 | 25,5% | | 40,7% | |

La commune se caractérise par :

- un potentiel fiscal par habitant inférieur à celui du(de l') DEPARTEMENT.
- un potentiel financier par habitant inférieur à celui du(de l') DEPARTEMENT.

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruicq | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|--------------------------------------|-----------|-------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Potentiel fiscal par habitant (1) | 2020 | 352 | N.C. | 455 | N.C. |
| Potentiel financier par habitant (2) | 2020 | 365 | N.C. | 596 | N.C. |

(1) Le potentiel fiscal est déterminé par l'application aux bases communales des 4 taxes directes locales.

(2) Le potentiel financier est égal à son potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire



1.2. Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruicq | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|--|-----------|-------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Nombre de naissances domiciliées | 2020 | 331 | ↓ -9,6% | 15 261 | ↓ -13,9% |
| Nbre total d'enfants Caf | 2020 | 6 695 | ↓ -3,6% | 331 281 | ↓ -4,6% |
| Nombre d'enfants de moins de 21 ans d'allocataires Caf | 2020 | 6 669 | ↓ -3,3% | 328 540 | ↓ -4,4% |
| Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH | 2020 | 253 | ↑ +82,0% | 13 255 | ↑ +63,3% |
| Part des enfants bénéficiaires de l'AEEH | 2020 | 3,8% | | 4,0% | |

1.2.1 Petite enfance

Comparées au(à l') DEPARTEMENT, la part des enfants de moins de 3 ans est supérieure.

Des parts plus fortes pour ce territoire sont observées pour :

- Les enfants de cette tranche d'âge ;
- Les enfants de cette tranche d'âge dont le(s) parents(s) exerce(nt) une activité ;
- Les enfants bénéficiaires d'un complément de mode de garde ;
- Les enfants bénéficiaires d'un complément d'activité ;

Enfin, la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans est supérieure à celle du(de l') DEPARTEMENT.

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruicq | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|--|-----------|-------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Taux d'enfants de moins de 3 ans avec besoin potentiel en mode de garde | 2020 | 14,0% | | 13,4% | |
| Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans | 2020 | 936 | ↓ -9,8% | 44 047 | ↓ -16,3% |
| Part des enfants de moins de 3 ans | 2020 | 14,0% | | 13,3% | |
| Part des enfants de moins de 3 ans dont le(s) parents(s) allocataire Caf exerce(nt) une activité | 2020 | 62,9% | | 47,8% | |
| Nombre d'enfants Caf de moins de 3 ans bénéficiaires CMG | | 388 | ↓ -5,4% | 13 480 | ↓ -1,6% |
| Part des enfants de moins de 3 ans Caf bénéficiaires d'un complément de mode de garde | 2020 | 41,5% | | 30,6% | |
| Part des enfants de moins de 3 ans d'allocataires Caf bénéficiaires d'un complément d'activité | 2020 | 0,2% | | 0,0% | |
| Capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans (provisoire) (1) | 2020 | 50,8 | | 51,5 | |
| Nombre d'enfants d'allocataires Caf de 3 à moins de 6 ans | 2020 | 980 | ↓ -5,2% | 46 815 | ↓ -11,5% |
| Part des enfants de 3 à moins de 6 ans | 2020 | 14,6% | | 14,1% | |

(1) L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans et établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistantes maternel(le)s et auprès des salariés à domicile. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans recensés.

1.3 Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Comparées au(à l') DEPARTEMENT, la part des :

- **bénéficiaires d'allocations familiales est plus élevée,**
- **bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire est plus élevée.**

La Caf verse mensuellement sur le territoire :

- près de 510 000 € au titre des allocations familiales.
- près de 1 100 000 € au titre de l'allocation de rentrée scolaire (prestation versée une fois dans l'année).

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruicq | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|---|-----------|-------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Nombre de bénéficiaires d'allocations familiales | 2020 | 2 397 | ↓ -3,3% | 111 227 | ↓ -4,0% |
| Part des bénéficiaires d'allocations familiales | 2020 | 49,2% | | 34,9% | |
| Nombre de bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire | 2020 | 1 375 | ↓ -8,6% | 81 100 | ↓ -4,9% |
| Part des bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire | 2020 | 28,2% | | 25,5% | |

La Caf verse annuellement près de 15 000 € au titre des différentes prestations de service pour la Parentalité.

| | Année Réf | =Cc De La Region D'audruicq | =Pas-de-calais |
|--|-----------|--------------------------------|----------------|
| Nombre d'équipements bénéficiaires de prestations de service | 2020 | 0 | 87 |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | -52 |
| dont LAEP | 2020 | 0 | 23 |
| Evolution annuelle (provisoire): | 2021 | +0 | +8 |
| dont actions CLAS | 2020 | 0 | 52 |
| Evolution annuelle (provisoire): | 2021 | +0 | +6 |
| dont actions REAAP | 2019 | 7 | 401 |
| Evolution annuelle (provisoire): | 2020 | +2 | -13 |
| dont lieux de médiation | 2020 | 0 | 4 |
| Evolution annuelle (provisoire): | 2021 | +0 | +0 |
| dont espaces de rencontre | 2020 | | |
| Montants des financements d'Action Sociale Caf | | 15 280 € | 5 580 117 € |
| dont prestations de service | 2020 | - € | 2 288 574 € |
| dont subventions de fonctionnement | 2020 | 15 280 € | 3 291 544 € |

PR

1.4 Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

1.4.1 Animation de la vie sociale

La Caf verse annuellement près de 36 000 € au titre des différentes prestations de service pour l'animation de la vie sociale.

| Année Réf | | Cc De La Region D'audruica | Pas-de-calais |
|--|------|----------------------------|---------------|
| Nombre d'équipements | 2020 | 1 | 64 |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | +5 |
| - dont centres sociaux | 2020 | 0 | 44 |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | +1 |
| avec un projet famille | 2020 | 0 | 40 |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | +0 |
| - dont espaces de vie sociale | 2020 | 1 | 20 |
| Evolution annuelle (provisoire) : | 2021 | +0 | +4 |
| Montants des financements d'Action Sociale Caf | | 35 595 € | 6 361 381 € |
| dont prestations de service | 2020 | 22 988 € | 4 101 074 € |
| dont subventions de fonctionneme | 2020 | 12 607 € | 2 260 307 € |

1.4.2 Logement et habitat

Comparés au(à l') DEPARTEMENT, les bénéficiaires d'aides au logement :

- sont proportionnellement moins nombreux,
- ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30% dans le parc locatif privé sont moins nombreux.

Les bénéficiaires dans le parc locatif privé sont plus nombreux (15,9% des allocataires)

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 330 000 € au titre des prestations légales pour les aides au logement.

| Année Réf | | Cc De La Region D'audruica | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|--|------|----------------------------|------------------------|---------------|------------------------|
| Nombre de bénéficiaires d'aides au logement | 2020 | 1 489 | ↓ -9,8% | 152 649 | ↓ -2,9% |
| dont bénéficiaires dans le parc locatif privé | | 775 | ↑ +1,3% | 51 223 | ↓ -2,4% |
| Part des bénéficiaires d'aides au logement | 2020 | 30,5% | | 47,9% | |
| dont bénéficiaires dans le parc locatif privé | | 15,9% | | 16,1% | |
| dont bénéficiaires dans le parc locatif public | | 9,9% | | 27,1% | |
| dont bénéficiaires en accession | | 4,1% | | 2,5% | |
| dont bénéficiaires en établissement | | 0,6% | | 2,3% | |
| Part des bénéficiaires dans le parc locatif privé ayant un taux d'effort (1) supérieur ou égal à 30% | | 30,3% | | 25,0% | |

Le taux d'effort correspond à la part des ressources consacrées au paiement du loyer, après perception de l'aide au logement.

La Caf n'a versé aucune prestations de service pour le logement

| Année Réf | | Cc De La Region D'audruica | Pas-de-calais |
|--|------|----------------------------|---------------|
| Montants des financements d'Action Sociale Caf | | - € | 325 257 € |
| dont subventions de fonctionnement | 2020 | - € | 325 257 € |

1.5 Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

1.5.1 Le Revenu de Solidarité Active et la Prime d'Activité

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part des bénéficiaires :

- du Rsa est inférieure
- de la Ppa est inférieure

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruico | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|---|-----------|-------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Nombre de bénéficiaires du Rsa | 2020 | 516 | ↓ -35,6% | 55 682 | ↓ -29,4% |
| Part des bénéficiaires du Rsa | | 10,6% | | 17,5% | |
| Nombre de bénéficiaires de la Ppa | 2020 | 1 657 | | 117 163 | |
| Part des bénéficiaires de la Ppa | | 34,0% | | 36,8% | |

1.5.2 L'Allocation d'Adulte Handicapé

Le taux de bénéficiaires Aah est inférieur à celui du(de l') DEPARTEMENT.

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 160 000 € au titre de l'allocation d'Adulte Handicapé (Aah).

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruico | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|-------------------------------------|-----------|-------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Nombre de bénéficiaires d'Aah | 2020 | 230 | ↑ +10,0% | 27 765 | ↑ +9,7% |
| Part des bénéficiaires d'Aah | | 4,7% | | 8,7% | |

1.5.3 Les indicateurs de précarité

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part :

- des allocataires à bas revenus est inférieure,
- des allocataires fragiles est inférieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente au moins la moitié des ressources est inférieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente la totalité des ressources est inférieure.

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruico | Pas-de-calais |
|---|-----------|-------------------------------|---------------|
| Part des allocataires à bas revenus (2) | 2020 | 26,2% | 38,9% |
| Part des allocataires "fragiles" (situés au-dessus du seuil de bas revenus à l'aide des prestations Caf) | 2020 | 15,5% | 18,1% |
| Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent au moins la moitié des ressources | 2020 | 7,2% | 11,4% |
| Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent la totalité des ressources | 2020 | 8,1% | 17,0% |
| Part des familles bénéficiaires d'un Aide financière individuelle d'action sociale versée par la Caf | | 3,1% | 6,9% |

(2) Le Revenu par Unité de Consommation (RUC) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes. On le mesure en divisant le revenu disponible du ménage par un nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans, et 0,2 pour les familles monoparentales). Exemple, en 2017, le seuil officiel de bas revenus était de 1 052 € par unité de consommation.



1.5 Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles

1.5.1 Le Revenu de Solidarité Active et la Prime d'Activité

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part des bénéficiaires :

- du Rsa est inférieure
- de la Ppa est inférieure

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruico | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|---|-----------|-------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Nombre de bénéficiaires du Rsa | 2020 | 516 | ↓ -35,6% | 55 682 | ↓ -29,4% |
| Part des bénéficiaires du Rsa | | 10,6% | | 17,5% | |
| Nombre de bénéficiaires de la Ppa | 2020 | 1 657 | | 117 163 | |
| Part des bénéficiaires de la Ppa | | 34,0% | | 36,8% | |

1.5.2 L'Allocation d'Adulte Handicapé

Le taux de bénéficiaires Aah est inférieur à celui du(de l') DEPARTEMENT.

La Caf verse mensuellement sur le territoire, près de 160 000 € au titre de l'allocation d'Adulte Handicapé (Aah).

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruico | Variation sur 5 ans(*) | Pas-de-calais | Variation sur 5 ans(*) |
|-------------------------------------|-----------|-------------------------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| Nombre de bénéficiaires d'Aah | 2020 | 230 | ↑ +10,0% | 27 765 | ↑ +9,7% |
| Part des bénéficiaires d'Aah | | 4,7% | | 8,7% | |

1.5.3 Les indicateurs de précarité

Comparée au(à l') DEPARTEMENT, la part :

- des allocataires à bas revenus est inférieure,
- des allocataires fragiles est inférieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente au moins la moitié des ressources est inférieure,
- des allocataires dont le montant des prestations représente la totalité des ressources est inférieure.

| | Année Réf | Cc De La Region D'audruico | Pas-de-calais |
|---|-----------|-------------------------------|---------------|
| Part des allocataires à bas revenus (2) | 2020 | 26,2% | 38,9% |
| Part des allocataires "fragiles" (situés au-dessus du seuil de bas revenus à l'aide des prestations Caf) | 2020 | 15,5% | 18,1% |
| Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent au moins la moitié des ressources | 2020 | 7,2% | 11,4% |
| Part des allocataires dont les prestations déterminées représentent la totalité des ressources | 2020 | 8,1% | 17,0% |
| Part des familles bénéficiaires d'un Aide financière individuelle d'action sociale versée par la Caf | | 3,1% | 6,9% |

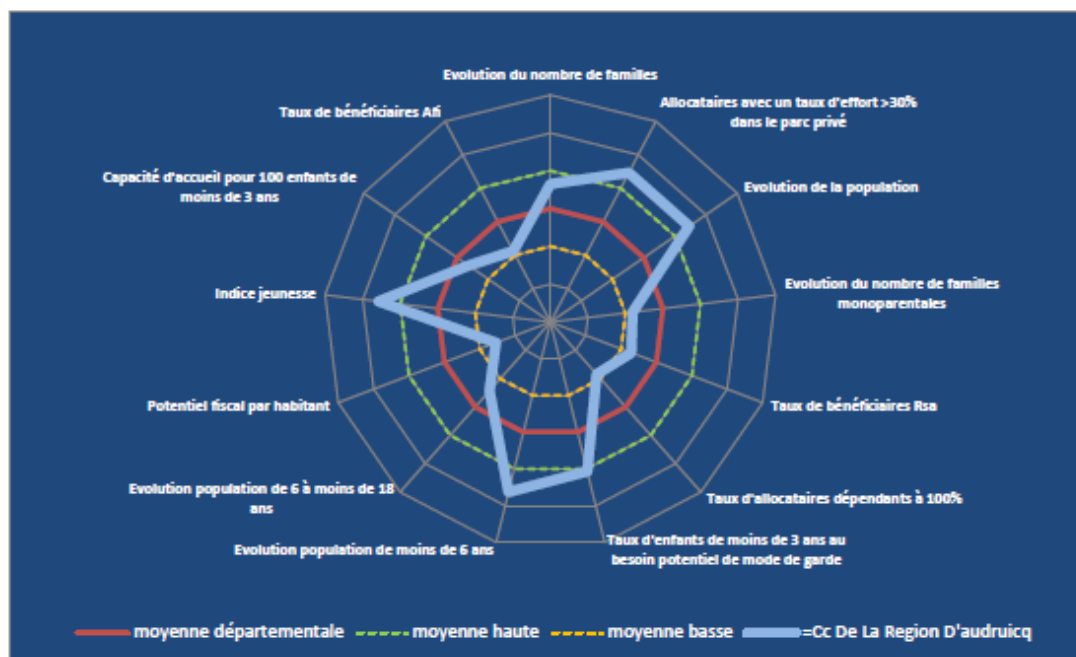
(2) Le Revenu par Unité de Consommation (RUC) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes. On le mesure en divisant le revenu disponible du ménage par un nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans, et 0,2 pour les familles monoparentales). Exemple, en 2017, le seuil officiel de bas revenus était de 1 052 € par unité de consommation.



2. Analyse du territoire

A partir de l'analyse de 13 indicateurs de vulnérabilité, une représentation graphique a été établie sous forme de diagramme "radar".

- Le **cercle rouge** représente la valeur **moyenne** des indicateurs sur tous les territoires de même type.
- Les valeurs de la **courbe bleue** représentent la valeur des indicateurs du **territoire sélectionné**.
- Les champs fortement excentrés des valeurs de la moyenne, c'est-à-dire au-dessus du **cercle vert**, ou ceux situés en dessous du **cercle orange** sont ceux pouvant nécessiter une attention particulière, car susceptible de générer un "déséquilibre".



Les indicateurs fortement inférieurs

- Taux d'allocataires dépendants à 100%

- Potentiel fiscal par habitant DGF

Les indicateurs fortement supérieurs

- Part allocataires parc privé avec un taux d'effort > 30%
- Evolution population Insee
- Evolution pop. Insee moins de 6 ans
- Taux d'enfants de moins de 3 ans au besoin potentiel de mode de garde
- Indice jeunesse

Annexe 2 : LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION D'AUDRUICQ

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---|
| RAM | |
| | RAM CIAS , 66 pl. du Général de Gaulle - 62370 Audruicq |

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA VILLE d'AUDRUICQ

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---|
| EAJE | |
| | Jardin d'enfants O comme 3 Pommes , 164 Pl. du Général de Gaulle - 62370 Audruicq |
| | MAC Pas A Pas , 103 Av. de Nortkerque - 62370 Audruicq |
| LUDOTHQUE | |
| | Ludothèque de la Mairie |
| ALSH | |
| | Accueil Vacances sport loisirs , 135 Route de Nortkerque - 62370 Audruicq |
| BAFA/BAFD | |
| | Formations de la Mairie |

LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA VILLE de GUEMPS

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---------------------------------------|
| LUDOTHEQUE | |
| | Ludothèque de la Mairie |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA VILLE de MUNCQ NIEURLET**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|-------------------|--|
| ALSH | |
| | Accueil de loisirs LES FRANCAS DU PDC - Rue de la Mairie 62890 Muncq Nieurlet |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA VILLE de NORTKERQUE**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|-------------------|--|
| ALSH | |
| | ALSH , 121 Route d'Audruicq - 62370 Nortkerque |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA VILLE de NOUVELLE EGLISE**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|-------------------|---|
| ALSH | |
| | Association Temps Libre - Accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire - Rue du village - 62162 Vieille Eglise |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA VILLE de OYE PLAGES**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|-------------------|---|
| COORDINATION | |
| | Poste de coordination jeunesse |
| ALSH | |
| | CAJ , Rue de Ecoles - 62215 Oye Plages |
| | ALSH , Rue de Ecoles - 62215 Oye Plages |
| LUDOTHEQUE | |
| | Ludothèque SIMONE VEIL |

| | |
|------------------|-------------------------|
| BAFA/BAFD | |
| | Formations de la Mairie |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA VILLE de RUMINGHEM**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|--|
| ALSH | |
| | ALSH , Ecoles et Salle polyvalente – 62370 Rumingham |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA VILLE de SAINT FOLQUIN**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---|
| ALSH | |
| | Accueil de loisirs – Impasse Commandant Guilbert 62370 ST FOLQUIN |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA VILLE de SAINT OMER CAPELLE**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---|
| ALSH | |
| | ALSH , Route Départementale – 62162 St Omer Capelle |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA VILLE de SAINTE MARIE KERQUE**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|--|
| COORDINATION | |
| | Poste de coordination jeunesse |
| ALSH | |
| | Salle Polyvalente , 597 Rue de l’Eglise – 62370 STE Marie Kerque |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA VILLE de VIEILLE EGLISE**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|--|
| ALSH | |
| | Centre de loisirs Animation villageoise - Rue du Village - 62162 Vieille Eglise |

**LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR
LA VILLE DE ZUTKERQUE**

Equipements et services inscrits ou non dans le CEJ

| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
|--------------------------|---|
| ALSH | |
| | Accueil de loisirs - Ecole du Centre - 84 La Place 62370 ZUTKERQUE |

PROJET DE CONVENTION

Annexe 3 – Plan d’actions 2023 – 2026 : Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

| Enjeux | Actions | Objectifs opérationnels |
|---|---|---|
| Territorialiser la politique d'accueil collectif du jeune enfant | Pérenniser, maintenir et rééquilibrer l'offre d'accueil du jeune enfant (Action 1) | <p>Objectif 1.1 : Accompagner les partenaires du territoire dans la gestion et l'optimisation des structures existantes du territoire (volet fonctionnement)</p> <p>Objectif 1.2 : Accompagner les partenaires du territoire dans la mise en conformité de leurs équipements d'accueil du jeune enfant (Eaje) au regard de la réforme des modes d'accueil (volet investissement)</p> <p>Objectif 1.3 : Accompagner les partenaires dans l'accueil des familles vulnérables ou des enfants en situation de handicap</p> <p>Objectif 1.4 : Rééquilibrer l'offre d'accueil sur le territoire</p> |
| Soutenir l'accueil individuel à travers les missions du Relais Petite Enfance | Valoriser les actions du Relais Petite Enfance intercommunal et soutenir l'accueil individuel (Action 2 et 2 bis) | <p>Objectif 2.1 : Valoriser les missions du Relais Petite Enfance Intercommunale</p> <p>Objectif 2.2 : Accentuer les actions de promotion du métier d'assistante maternelle</p> <p>Objectif 2.3 : Participation du RPE au Forum Naissance du Centre Hospitalier de Calais</p> |
| Accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale | Enrichir et promouvoir l'offre parentalité dans un esprit partenarial (Action 3 Action 3 bis Action 3 ter) | <p>Objectif 3.1 : Conforter les actions parentalité portées par les acteurs du territoire (<i>CIAS de la région d'Audruicq et Espace de vie sociale La Note Bleue en particulier</i>)</p> <p>Objectif 3.2 : Accompagner un déploiement sur l'ensemble du territoire des actions parentalité et travailler dans une logique de complémentarité entre acteurs du territoire</p> <p>Objectif 3.3 : Soutenir « les Grandes Semaines de la Petite Enfance » et la dynamique collective autour de la parentalité et de la petite enfance</p> <p>Objectif 3.4 : Donner encore plus de visibilité aux actions parentalité, susciter l'envie de participer de la part des familles et veiller à inviter les familles les plus éloignées</p> <p>Objectif 3.5 : Accompagner la famille autour de la santé de l'enfant (en lien avec la fiche 3 bis)</p> <p>Objectif 3.6 : Développer le soutien à la parentalité par la création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (en lien avec la fiche 3 ter)</p> |
| Faire grandir et accompagner les enfants vers l'avenir | Développer les actions de prévention et d'accès à la culture à destination des enfants de 3 à 18 ans (Action 4 Action 4 bis) | <p>Objectif 4.1 : « Manger bouger pour mieux grandir » : favoriser la prévention en santé et bien-être, enrichir l'offre d'activités dans le temps péri et extra-scolaire en direction des enfants, des adolescents et de leurs familles</p> <p>Objectif 4.2 : Renforcer les propositions d'accompagnement des parents d'enfants rencontrant des difficultés d'accès aux professionnels de santé</p> <p>Objectif 4.3 : Favoriser la curiosité et l'épanouissement de l'enfant : enrichir et promouvoir l'offre culturelle et artistique accessible aux plus jeunes enfants et à leurs familles (en lien avec l'action 4 bis)</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | Accompagner les initiatives "jeunesse" sur le territoire de la CCRA (Action 5) | <p>Objectif 5.1 : Valoriser les actions du Point information jeunesse</p> <p>Objectif 5.2 : Organiser l'offre jeunesse sur le territoire de la CCRA et guider les jeunes dans la construction de leurs projets</p> <p>Objectif 5.3 : Adapter et renforcer les outils de communication et de prévention à destination de la jeunesse</p> |
| Soutenir les habitants dans la mutabilité des services administratifs et institutionnels | Accompagner les transformations numériques sociétales et l'éducation au numérique dans toutes les tranches de la vie (Action 6 Action 6 bis Action 6 ter) | <p>Objectif 6.1 : Offrir aux habitants une écoute et un accompagnement dans leurs démarches administratives et leur permettre un accès aux droits : valoriser les missions de la Maison France Services et améliorer la proximité des services publics en allant « vers les habitants » (en lien avec la fiche 6 bis)</p> <p>Objectif 6.2 : Favoriser la montée en compétence numérique des habitants dans les usages du quotidien</p> <p>Objectif 6.3 : Accompagner le territoire (acteurs, familles, éducateurs, enfants, jeunes...) à la prise en compte des enjeux du numérique dans la société contemporaine</p> <p>Objectif 6.4 : Promouvoir un usage raisonné et raisonnable des écrans au quotidien pour les très jeunes enfants jusqu'à l'adolescence (en lien avec la fiche 6 ter)</p> |
| Développer le pouvoir d'agir des habitants | Structurer l'animation de la vie sociale pour répondre collectivement aux besoins des habitants (Action 7) | <p>Objectif 7.1: Accompagner les acteurs de l'animation de la vie sociale</p> <p>Objectif 7.2 : Favoriser les réponses structurelles (institutionnelles ou non) aux problématiques liées aux publics fragilisés/isolés et/ou retraités</p> <p>Objectif 7.3 : Faire des rapports à l'alimentation des leviers de l'animation de la vie sociale</p> <p>Objectif 7.4 : Accompagner les dynamiques émergentes de l'animation de la vie sociale du territoire et mailler le territoire en structures de l'animation de la vie sociale</p> |
| Organiser la conduite de la Ctg au niveau territorial | Pilotage et coordination de la Convention Territoriale Globale (Action 8) | |
| Accompagner les familles monoparentales dans une démarche d'insertion socio-professionnelle | Mettre en place le Service Public Insertion Emploi « Agir pour les parents isolés » (Action 9) | Objectif 9.1 : Elaborer un parcours individualisé permettant de lever les freins périphériques avec le concours de l'ensemble des partenaires du territoire (mode d'accueil, logement, confiance en soi ...) et retourner vers le chemin de la formation et/ou de l'emploi |

En gras, les nouvelles orientations de l'avenant 2023-001

Fiche action n° 2 bis**Forum Naissance – Arrondissement du Calais****Pilote de l'action****Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Caisse d'Allocations Familiales**

| diagnostic initial | Public cible |
|---|---|
| <p>En 2022, le Centre hospitalier de Calais a enregistré 2063 naissances, dont 2,1% de grossesses gémellaires.</p> <p>Afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes de ces familles, des réunions naissances étaient organisées afin de présenter les différents droits CPAM/CAF, prodiguer des conseils par la Pmi et les sages femmes de l'hôpital et faciliter des échanges sur des thématiques tel que l'alimentation, le portage, etc...</p> <p>Désormais, le Calais et le Montreuillois sont dans une expérimentation sous un format « Forum » au sein d'un établissement hospitalier afin de proposer aux familles une expérience pluri partenariale.</p> | <p>Requête CAF : déclaration de situation de grossesse entre le 4^{ème} et le 7^{ème} mois Tout parent / famille préparant l'arrivée d'un enfant</p> |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| <p>Mise en place d'une action de type « Forum Naissance » afin d'apporter aux familles une réponse à leurs droits mais également sur la santé de la mère et de l'enfant, ainsi que sur le soutien à la parentalité.</p> <p>Présentation des acteurs du champ de la santé, du social et de la petite enfance intervenant sur le territoire</p> | <p>Au titre de l'information sur les modes de garde, les Relais Petite Enfance de l'arrondissement du Calais seront mobilisés lors de cette manifestation. La communication de cet évènement pourra être diffusée auprès des familles fréquentant les Relais Petite Enfance ou tout autre service sur le territoire</p> |
| | Echéances de réalisation |
| | Durant la Ctg (réurrence à définir) |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |
| <p>Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale Caisse d'Allocations Familiales (Antenne de développement social du Calais – Responsable de Territoire et Travailleurs sociaux)</p> | <p>Permettre aux familles d'avoir une prise en charge globale de leur situation familiale, de connaître les acteurs de la périnatalité, du soutien à la parentalité Faire connaître les droits pour lutter contre le non-recours</p> |
| Partenaires sollicités | Indicateurs d'évaluation |
| <p>Centre hospitalier de Calais – Conseil Départemental (PMI) - Collectivités territoriales – Services d'aides à domicile – Relais petite enfance – les praticiens libéraux</p> | <p>Nombre de participants à ces forums Nombre de partenaires présents Nombre de forums organisés Implication des partenaires</p> |

Fiche action n°3 bis

Ateliers de la PMI

Pilote de l'action

Service de PMI – Maison des Solidarités du Calaisis

Action 1 : Détente et bien-être des bébés

- Outiller les familles pour leur permettre d'apporter la relaxation, le calme et la sérénité de bébé tout en apaisant ses angoisses
- Renforcer le lien d'attachement et la complicité du parent avec son bébé
- Partager la notion de plaisir avec son enfant
- Accompagner dès la naissance des familles par le biais d'un atelier de qualité
- Sensibiliser les familles aux bénéfices du toucher bienveillant, aider les parents à prendre conscience qu'ils ont les capacités pour apaiser leur bébé.

Action 2 : Consultations d'enfants

Les équipes de protection maternelle et infantile proposent des **consultations gratuites pour tout enfant jusqu'à 6 ans**. Les médecins et puéricultrices du Conseil Départemental y assurent le suivi médical préventif et de la santé. Ils conseillent les parents sur l'allaitement maternel, l'alimentation, l'hygiène, le sommeil, les rythmes de vie, le développement psychomoteur et affectif. Le médecin effectue les dépistages précoces des troubles éventuels, prescrit les orientations nécessaires, effectue les vaccinations. La salle d'attente peut-être le lieu d'activités d'éveil et de soutien à la parentalité.

Accueillir en proximité dans le cadre de la prévention précoce :

- Assurer un suivi médical préventif
- Dépister des troubles éventuels et orienter en fonction
- Effectuer des vaccinations
- Prodiguer des conseils aux parents

Action 3 : Portage bébé

- Transmettre les techniques de portage guidé par un professionnel formé
- Apporter les bases pour porter en sécurité
- Tester les différents moyens de portage selon l'âge de bébé

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de consultation à visée préventive - Besoin d'un accompagnement des familles dans la prise en charge des bébés - Besoin de temps dédiés parents/enfants - Besoin d'échanges parents/professionnels | <p>Détente et bien-être des bébés : Enfants de 0 à 9 mois et leurs parents</p> <p>Consultations d'enfants : Enfants de 0 à 6 ans</p> <p>Portage bébé : Jeunes parents et leurs enfants de 0 à 12 mois</p> |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| <p>Action 1 : Détente et bien-être des bébés</p> <p>Action 2 : Consultations d'enfants</p> <p>Action 3 : Portage bébé</p> | <p>Action 1 : Détente et bien-être des bébés 1 séance par mois : tous les 2^{èmes} vendredis de chaque mois : 2 créneaux (9h15 et 10h30) / 4 familles par créneaux à la Maison France Services à Audruicq</p> <p>Action 2 : Consultations d'enfants Audruicq : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois à la maison France service (après-midi) Oye-Plage : 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois à l'Espace Dolto (matin) 2^{ème} jeudi du mois au CAJ (matin) pour une pesée uniquement Uniquement sur RDV sur www.rdv-solidarites.fr ou en appelant au 03.21.00.02.00</p> <p>Action 3 : Portage bébé Mardi Matin : 2 créneaux - A la maison France Services Audruicq</p> |
| | Echéances de réalisation |
| | Décembre 2023 |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |
| PMI Calais 1 | <ul style="list-style-type: none"> - Participation active des parents aux différents ateliers proposés - Présence lors des RDV fixés |
| Partenaires sollicités | Indicateurs d'évaluation |
| CCRA | <ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif : Nombre d'inscrits – bilan transmis lors du comité de pilotage du CIAS - Qualitatif : Satisfaction des familles lors des discussions avec les familles après les ateliers |

Fiche action n°3 ter

Création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent

Pilote de l'action

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

(Autant d'actions par axe que nécessaire)

Action 1 :

Action 2 :

Action 3 :

PROJET DE CONVENTION

| | |
|--|----------------------------|
| Diagnostic initial | Public cible |
| | |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| | |
| | Echéances de réalisation |
| | |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |
| | |
| Partenaires sollicités | Indicateurs d'évaluation |
| | |

PROJET DE CONVENTION

Fiche action n° 4 bis

Eveil à la lecture

Pilote de l'action

Communauté de communes de la Région d'Audruicq et PMI – MDS DU CALAISIS

Présentation globale de l'action portée par la CCRA avec l'intervention de la PMI sur l'action 3 : BEBE SIGNES : 0/3 ans accompagnés des parents.

Les partenaires associés au projet ont pour vocation à faire découvrir autrement l'album jeunesse en utilisant les marionnettes et l'atelier créatif.

L'objectif est de prendre conscience de l'importance de l'objet livre dans le développement de l'enfant.

Au-delà, des lectures et des ateliers créatifs, les ateliers de :

- Faciliter la rencontre de plusieurs familles qui pourront échanger sur leurs pratiques éducatives.
- Découvrir le livre autrement comme un outil ludique et de partage
- Découvrir la lecture à haute voix
- Développer le langage et la sensibilité artistique
- Accompagner la fonction parentale et renforcer les capacités éducatives -Renforcer le lien parents/enfant sont les objectifs de ces ateliers.

Action 1 : CAFE DES PARENTS : Accompagnée par une orthophoniste spécialiste des troubles de l'oralité et du langage, le CAFE DES PARENTS abordera de façon ludique les bienfaits du livre sur le développement des enfants dès la naissance.

L'objectif est de comprendre en quoi il est important de parler à son enfant et montrer que le livre est un outil de communication efficace - Découverte des différents types d'albums jeunesse, les auteurs spécialisés en édition jeunesse (Comptines, livres jeux, Livres tactiles ...) Cet atelier sera proposé sous forme d'une « Pause-Café » accompagné d'un jeu de société et de créativité.

Action 2 : LECTURE A LA FERME : 0 mois – 6 ans accompagnés des parents. En partenariat avec l'animatrice culturelle de la CCRA, lecture déambulatoire lors d'une visite de la ferme du coq aux ânes.

L'objectif est de créer du lien entre le parent et son enfant grâce à un moment ludique et partagé et utiliser le cadre de la ferme pour susciter l'envie de lire avec son enfant.

Action 3 : LECTURE CREATIVE :

- **LA VALISE A HISTOIRES**
- **LE LOUP ET LES PEURS**

3/6 ans accompagnés des parents.

L'objectif de cet atelier est de proposer aux parents une approche ludique de la découverte de l'album en faisant un objet « Précieux » que l'on peut emmener partout. Cette valise peut être remplie de livres que l'on peut prendre lorsque l'on sort de la maison (Pour patienter chez le médecin, en voiture ...) Les marionnettes associées à cet album, sont un moyen de mettre l'enfant en action et qu'il puisse se mettre en scène en rejouant l'histoire. Un atelier créatif est proposé en lien avec un album jeunesse : décoration de sa valise à histoires. Il permet d'avoir un temps convivial et d'échanges. Une lecture créative qui permettra également de travailler sur les émotions et échanger sur les peurs, le sommeil, les terreurs nocturnes...

Action 3 : BEBE SIGNES : 0/3 ans accompagnés des parents

Les signes associés à la parole sont un outil qui soutient le développement du langage de bébé. A l'aide de signes, il peut exprimer ses ressentis et être compris par son entourage. Ainsi, le parent peut répondre de façon plus ajustée aux besoins de son bébé. L'utilisation des signes ne freinent pas l'apprentissage à la parole et bien au contraire, cet outil renforce l'estime de soi chez l'enfant et l'aide dans son développement oral. **Atelier en partenariat avec les puéricultrices de la PMI.**

Action 4 : EXPRESSION CORPORELLE ET MUSICALE

A travers la musique le mouvement et les éléments de la nature, cette activité **suscitera le plaisir, l'imaginaire, la créativité de l'enfant**. Un parcours moteur créé avec des livres suscitera le plaisir de la lecture de manière ludique.

Action 5 : ATELIER DES PARENTS

En collaboration avec l'animatrice culturelle, les parents auront l'occasion de créer leur raconté tapis, un outil ludique pour favoriser l'expression et encourager à la lecture.

Action 6 : SPECTACLE

RIKIKI MINUS proposé par la compagnie Cirq'ovent (6 mois/6 ans)

Un voyage entre sous- terre et herbe, a la taille des insectes, pour explorer faune et flore qui nous entourent en miniature...

C'est allongé sur un tapis végétal que les familles découvriront cet univers fantastique. A la fois, visuel, coloré, sonore, chaque petit va y puiser des sensations différentes selon son âge.

Action 7 : LECTURE A HAUTE VOIX AU JARDIN

Des lectures à haute voix seront proposées dans le jardin d'Offekerque, un espace que la collectivité souhaite investir davantage. A travers, la nature, les petites bêtes, les familles pourront éveiller leur sensibilité à la nature, développer leur créativité, favoriser la notion de plaisir, partager à travers la lecture.

PROJET DE CONVENTION

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|---|
| <p>Le CIAS propose depuis 2016 des actions autour de la parentalité. Des temps d'animations à destination de tous. Des temps de rencontre, d'échanges et de socialisation. Des espaces où les familles profitent d'un moment convivial avec son enfant à travers une activité collective (baby gym, bricolage, atelier bien être, cuisine...) mais aussi un lieu où chacun peut évacuer les difficultés du quotidien.</p> <p>En 2021 et 2022, le CIAS a répondu à l'appel à projet du Département « Prévenir les troubles du langage chez l'enfant âgé de 0 à 6 ans » qui a permis de rassembler de nombreuses familles autour de la lecture. Une programmation d'ateliers a ainsi été proposée sur la période de septembre à décembre.</p> <p>Face à un bilan positif, le CIAS souhaite renouveler ce type d'opération qui s'inscrit dans un projet global « Parentalité ».</p> | <p>Cette action est ouverte aux futurs parents, parents, enfants âgés de 0 à 6 ans et professionnels.</p> |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| <p>Action 1 : CAFE DES PARENTS Action 2 : LECTURE A LA FERME Action 3 : LECTURE CREATIVE : Action 3 : BEBE SIGNES Action 4 : EXPRESSION CORPORELLE ET MUSICALE Action 5 : ATELIER DES PARENTS Action 6 : SPECTACLE Action 7 : LECTURE A HAUTE VOIX AU JARDIN</p> | <p>De septembre à décembre 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> Bébé signe : <p>Le 02/10/2023 et le 17/10/2023 au matin à la maison France service d'ADRUICQ</p> <p>Participation financière du département à hauteur de 1488,60 pour un projet global à 2238 euros. Prise en charge du financement des prestataires.</p> |
| <p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> | <p>Echéances de réalisation</p> |
| <p>CCRA Frédéric HUCHETTE et Amélie GILLIERS en lien avec la PMI Mme DELECAUT Christelle chef de service PMI de CALAIS 1 et Mme CHEVALIER Stéphanie Responsable territoriale solidarités de CALAIS 1</p> | <p>Durée de la CTG</p> <p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découverte de l'offre de services petite enfance, enfance, adolescence, parentalité, culturel. - Participation et implication des familles dans les différents ateliers. - Satisfaction des familles - Nombre de participants - Evolution de la relation enfant-parent - Evaluation de la réduction des troubles chez les enfants présentant des difficultés (comportement, interactions, langage, autonomie) |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de la lecture à la maison - Fréquentation des médiathèques - |
| Partenaires sollicités | Indicateurs d'évaluation |
| Les partenaires associés au projet sont : les médiathèques, le jardin d'enfants O comme 3 pommes, la MDS, les écoles, le réseau parents 62, la CAF, le RPE, les communes et les prestataires. | L'évaluation se fera dans un premier temps oralement et à travers des questionnaires de satisfaction. |

PROJET DE CONVENTION

Fiche action n° 6 bis

***Permanences sociales et Accompagnement aux Démarches Administratives
(ADA)***

**Pilote de l'action
Le service social départemental et l'accompagnateur de démarches
administratives
Maison des Solidarités du Calais**

Accueillir, informer et orienter le public en s'appuyant sur les politiques sociales du Département et des partenaires.

- L'accueil en permanence sociale est assuré sur les sites des Maisons du Département Solidarité ou dans les points d'accueil de proximité. Cet accueil est effectué avec rendez-vous.
- Les permanences sociales sont assurées par un(e) assistant(e) social(e) du Département pour conseiller, orienter, accompagner. Elles permettent l'accueil des habitants, des bénéficiaires, des usagers, confrontés à des difficultés personnelles ou familiales relatives à l'éducation des enfants, à la gestion budgétaire et à toutes questions en lien avec les politiques solidarités du département.
- Les permanences administratives permettent aux accompagnateurs de démarches administratives d'accompagner les publics rencontrant des difficultés pour faire aboutir leurs démarches auprès de différents organismes et institutions.

| Diagnostic initial | Public cible |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Demandes de RDV sur la CCRA - Personnes en demande d'aide sur le secteur de la CCRA | <p>Permanences sociales : Le département accueille tout public rencontrant des problématiques diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Difficultés financières <input type="checkbox"/> Ouvertures de droits divers <input type="checkbox"/> Situations familiales complexes : difficultés éducatives, violences intrafamiliales, séparations <input type="checkbox"/> Le logement : accompagnement démarches, logements insalubres <input type="checkbox"/> Protection de l'enfance <input type="checkbox"/> Accompagnement aux démarches, écoute, orientations <p>Permanences ADA :</p> <p>Demande d'aides financières ponctuelles pour couple/personnes isolées sans enfant à charge</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Démarches administratives diverses : ouvertures de droits (RSA, CSS), demande de logement social, rédaction de courriers, mise en place de plan d'apurement, dossiers retraite. <input type="checkbox"/> Renouvellement dossier de surendettement (pour 1ère évaluation : Assistante sociale) |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| <p>Action 1 : Les permanences sociales et ADA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider financièrement tous publics pour de la subsistance, pour des factures d'énergie ou encore des frais funéraires sous condition de ressources. - Aider tous publics dans leurs démarches administratives (logement, ouvertures de droits, surendettement - Protection de l'enfance - Protection des personnes vulnérables - Ecoute - Orientation | <p>Action 1 : Les permanences sociales et ADA</p> <p><u>Permanences sociales</u> Audruicq : Le mardi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h30 à la Maison France services Oye-Plage : 1 jeudi par mois de 9h00 à 11h30 au CAJ. *Attention changement possible pendant les vacances scolaires*</p> <p>Uniquement sur RDV sur www.rdv-solidarites.fr ou en appelant au 03.21.00.02.00</p> <p><u>ADA</u> Permanences ADA sur RDV à la MDS de CALAIS ou éventuellement à domicile si besoin Uniquement sur RDV sur www.rdv-solidarites.fr ou en appelant au 03.21.00.02.00</p> <p style="text-align: center;">Echéances de réalisation</p> <p>Délai moyen d'attente pour que l'utilisateur soit reçu en RDV : une semaine.</p> |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |

| | |
|---|--|
| <p>Le Service Social Départemental, le secrétariat de la MDS, la Maison France Services</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Prise de RDV simplifiée et rapide - Une réponse apportée à tous les usagers - Une réorientation si nécessaire - Accueillir, informer, accompagner et orienter le public |
| <p>Partenaires sollicités</p> | <p>Indicateurs d'évaluation</p> |
| <p>CCRA</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombres de RDV posés, ➤ Nombre de permanences |

PROJET DE CONVENTION

Fiche action n° 6 ter

Grandir et vivre avec les écrans

Pilote de l'action
CIAS DE LA RÉGION D'AUDRUICQ

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|---|
| <p>Face à un monde virtuel qui évolue rapidement, les adultes, parents et professionnels se sentent de plus en plus démunis. Les parents se déclarent dépassés par cette évolution et soulignent leur impuissance. Avec une utilisation numérique de plus en plus jeune, on peut s'attendre à un accroissement des difficultés lorsque l'exposition n'est pas maîtrisée.</p> <p>Un Projet territorial santé « Pour un mieux-être / un bien-être des enfants et des adolescents » a été rédigé pour 2020-2023 suite à une démarche collective de réflexion conduite en 2019 avec le concours de l'ARS.</p> <p>Un groupe de travail a été constitué avec les partenaires et professionnels de la santé et de la jeunesse (psychologue scolaire, infirmières scolaires, puéricultrices PMI, travailleurs sociaux de la CAF, Assistantes sociales de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ..., Espace de vie sociale (EVS) La Note Bleue, Animatrice du Point Info Jeunesse, Mission Locale, Médiathèques, coordinatrice du Réseau parent 62 du Calaisis...) pour échanger autour de ces questions.</p> <p>Les professionnels ont mis l'accent sur les difficultés rencontrées au quotidien et l'impact des écrans sur les enfants et adolescents (cyber harcèlement, sommeil perturbé, difficultés de concentration, troubles du langage...).</p> <p>Une enquête a été réalisée auprès des élèves de CP, CM1, CM2 de notre territoire avec la collaboration de l'association Vivons en Forme. Une analyse des questionnaires qui souligne une utilisation massive des écrans dès le plus jeune âge.</p> <p>Suite à ces constats, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et le Centre Intercommunal d'Action Sociale ont proposé de construire avec l'ensemble des partenaires un programme d'actions de prévention santé sur la thématique des écrans en direction des enfants, des adolescents et des familles.</p> | <p>Cette action est ouverte à tous : parents, enfants, ados, seniors, personnes en situation de handicap, professionnels...</p> |

| | |
|--|---|
| <p>L'objectif est aussi de mobiliser un large réseau d'acteurs de la santé, de la petite enfance et de la jeunesse.</p> <p>Une première édition a eu lieu le mercredi 28 septembre 2022 et a rassemblé 450 personnes. Les professionnels associés au projet ont émis le souhait de reconduire l'opération en 2023. Cette année, l'événement est intitulé « Grandir et Vivre avec les Écrans ». La volonté étant d'élargir le champ d'intervention de la petite enfance jusqu'aux seniors en passant par le handicap.</p> | |
| <p align="center">Objectifs opérationnels</p> | <p align="center">Modalités de mise en œuvre</p> |
| <p>- <u>Action 1 : Le numérique des tout-petits</u></p> <p>- <u>Action 2 : Ecrans et numérique, des outils pour grandir et apprendre</u></p> <p>- <u>Action 3 : Mon ados sur les réseaux, comment bien l'accompagner ?</u></p> <p>- <u>Action 4 : Quelles alternatives aux écrans ?</u></p> <p>- <u>Action 5 : Quels parents connectés êtes-vous ?</u></p> | <p>Plusieurs réunions, groupes de travail ont eu lieu depuis fin 2021.</p> <p>Un temps fort est prévu le mercredi 25 octobre 2023.</p> <p>L'accès de l'événement se fera sans inscription et les animations proposées seront gratuites.</p> <p>Horaires : 10h/12h, 14h/17h30. L'accès de l'événement se fera sans inscription et les animations proposées seront gratuites.</p> <p>Cette journée sera clôturée par un spectacle participatif « Ecrans total ! » avec la CIE « les improvocateurs » de 17h30 à 18h30.</p> <p>Cette journée sera également suivie par une proposition d'ateliers par les structures avec ou sans écrans les semaines suivantes.</p> <p>L'objectif est de consolider et faire évoluer cette action une fois dans l'année.</p> <p>Participation financière des partenaires dont le Conseil Départemental</p> <p align="center">Echéances de réalisation</p> <p align="center">Durée de la CTG</p> |
| <p align="center">Services mobilisés et responsables de l'action</p> | <p align="center">Résultats attendus</p> |
| <p>CCRA Frédéric HUCHETTE et Amélie GILLIERS en lien avec la PMI - Mme DELECAUT Christelle chef de service PMI de CALAIS 1 et Mme CHEVALIER Stéphanie Responsable territoriale solidarités de CALAIS 1</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Amener les enfants comme les adultes à considérer le temps réel passé devant les écrans. |

| | <ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience de sa manière d'utiliser les écrans pour mieux les apprivoiser. • Favoriser une réflexion sur ce temps passé et sur les activités alternatives. • Informer les familles et leurs enfants des risques physiologiques et psychologiques liés à la consommation excessive d'écrans. • Dédramatiser, déculpabiliser les familles sur leurs pratiques numériques. • Mobiliser un large réseau d'acteurs de la santé, de la petite enfance et de la jeunesse pour répondre au mieux aux interrogations des familles. • Inscire ce projet dans la durée avec la perspective d'une reconduction chaque année. |
|--|---|
| Partenaires sollicités | Indicateurs d'évaluation |
| <p>Les partenaires associés au projet sont : MDS, CAF, Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA), point info jeunesse, RPE, lis avec moi, association de ressources et de réussite éducatives (ARRE) , Gendarmerie COB Audruicq, Gendarmerie Maison protection des familles d'Arras, Maison des ados, La note bleue, Centres sociaux connectés, VIF (Vivons en Forme) , Promeneurs du net, Réseau parents 62 du Calaisis, CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)ABCD Service Consultation Jeune Consommateur (CJC), Éducation nationale, APF Arras, l'ULCO, l'UFOLEP et les prestataires.</p> | <p>Un cahier de suggestions, des questionnaires de satisfaction seront également mis à disposition du public.</p> |

L'action est portée et pilotée par la CCRA.

L'idée de cette action est de répondre aux questions que se posent les parents et professionnels. « Comment bien accompagner les familles dans leurs pratiques numériques. Cette action a pour vocation de sensibiliser le public, de leur donner accès aux ressources et outils nécessaires pour naviguer en toute sécurité et de prendre conscience des effets néfastes sur la santé mais également une journée de jeux en famille.

De nombreux partenaires s'associent à l'occasion d'une journée temps fort dans l'année et proposent de nombreuses animations et des espaces d'échanges, de discussions, avec l'intervention de professionnels spécialisés dans les pratiques numériques ainsi que des stands d'informations et de communication des différents partenaires.

Cette journée est suivie par une proposition d'ateliers par les structures avec ou sans écrans.

L'objectif de cette journée n'est pas de culpabiliser les parents mais plutôt de leur expliquer les raisons de réguler l'utilisation numérique.

Cette action permet de sensibiliser le public (enfants, ados, parents, grands-parents et professionnels), de leur donner accès aux ressources et outils nécessaires pour une utilisation raisonnée des écrans et de faire prendre conscience des effets néfastes sur la santé.

Une collaboration avec les collègues est également mise en œuvre pour apporter un maximum d'outils aux enseignants et faire passer des messages aux élèves.

Déroulement de la journée du 25 octobre 2023.

La thématique choisie est le « bouger ». En effet, la CCRA est labélisée terre de jeux 2024 dans le cadre des JO. L'idée est de promouvoir le bouger, la santé dès le plus jeune enfant.

Voici un aperçu de la programmation proposée par les professionnels :

Thématiques abordées :

- Action 1 : Le numérique des tout-petits
- Action 2 : Ecrans et numérique, des outils pour grandir et apprendre
- Action 3 : Mon ados sur les réseaux, comment bien l'accompagner ?
- Action 4 : Quelles alternatives aux écrans ?
- Action 5 : Quels parents connectés êtes-vous ?

Programmation : Des ateliers connectés, des alternatives aux écrans et espaces de sensibilisation

- Centres sociaux connectés : robots programmables, casques virtuels, séances de sophrologie, yoga, exercices d'équilibre, l'aire de jeu numérique LÜ pour créer une véritable salle de sport interactive, jeux sur switch, Construction et course de Légo boots, makey makey...
- RPE : création d'un semainier (échanges sur la répartition des tâches, charte des règles de vie, poser le cadre/temps passé devant un écran, se fixer des objectifs, activités à faire en famille...
Utilisation de pictogrammes à scratch
- ARRE : « Place du numérique dans notre famille », éducation au numérique et alternatives aux écrans.
*Partager les ressources de pédagogie jeux, Internet sans crainte : le programme national de sensibilisation des jeunes au numérique. 100 ressources gratuites et des conseils pratiques pour accompagner les jeunes de 6 à 18 ans, leurs parents et enseignants dans leur vie numérique et l'usage des écrans.
*Jeu coopératif, temps d'échanges, sensibilisation, découverte contenu éducatif, jeu Montessori
* Cycle d'ateliers de 20 min sur le développement des apprentissages (L'entrée en CP : développement langagière grâce aux ressources numériques, gestion des émotions, renforcer l'autonomisation, développer les apprentissages, tester des applications pour développer la créativité, l'imaginaire).
Pour les ados : renforcer les compétences psychosociales, gestion du stress (collaboration à mettre en place avec les 2 collègues du territoire)
*Aider les acteurs au numérique
- Réseau parents 62 du Calais : Educ écrans. « Place des écrans dans la famille ». Temps de discussions en s'appuyant des outils de Média (site internet de l'AFPA (association française de pédiatrie ambulatoire) : « La meilleure application pour votre enfant, c'est vous ! » « ça nous est arrivé à tous ! »
- MDS : Prévention santé, informations, échanges, documentation. Découverte de nouveaux outils pour favoriser le lien parent/enfant. Espace de jeux et bricolage
- Lis avec moi : Lectures animées
- CCRA : -Atelier culinaire/vélo blender : Pédalez et dégustez un délicieux smoothie.
-Ateliers culinaires avec Laetitia, animatrice cuisine/jardin
-Atelier mobilité/ Diagnostic vélo, parcours draisienne et vélo avec Cindy, chargée de mobilité active.

- L'EVS Note bleue de Ruminghem : animations sportives + jeux flamands, de société
- PIJ/COB Gendarmerie Audruicq. Espace de navigation- utilisation des réseaux sociaux – cyberharcèlement- rappel de la loi.
- Escape Game pour sensibiliser sur le cyberharcèlement
- Maison des Ados : Les écrans parlons-en ! Espaces d'échanges, de discussions, avec l'intervention de professionnels spécialisés dans les pratiques numériques.
- Atelier avec Maison France Services/ espace de navigation avec la Conseillère numérique (démarches dématérialisées, information paramétrage, contrôle parentale avec Family Link...)
- CAF : Présentation des LAEP, alternatives aux écrans, et promotion des aides CAF concernant les temps libres (accueil de loisirs, tickets loisirs jeunes...), espace de jeux et bricolage
- APF (Association des Paralysés de France), Découvertes d'outils numériques adaptés aux personnes porteuses de handicap (troubles Dys, déficience mentale, moteur...). Venez découvrir et tester de nombreux outils numériques
- Attente active : Information du dispositif et alternatives aux écrans
- VIF (Vivons en Forme) – Sport/écran Playdagogie : méthode de pédagogie active et participative en utilisant le jeu sportif comme support éducatif pour transmettre des messages de prévention et de sensibilisation.
- Intervention de l'UFOLEP à confirmer
- Marche nordique, course d'orientation avec une application numérique
- Promeneurs du net : Missions des promeneurs du net, où sont-ils, comment les solliciter ? ...
- AGE (association gymnique et d'expression) d'Audruicq : baby gym, Zumba, GRS
- L'association de Esport : Voltage : Promotion du Esport : Free play et compétitions de jeux vidéo, FIFA, rocket ligue + stand de prévention et découverte du monde professionnel du Esport.
- Intervention de l'ULCO à confirmer. Découverte des métiers du numérique
- Holiday geek cup, une Junior association : Promotion du Esport : Initiation console : Just dance/nintendo switch sport sur grand écran (bowling, badminton, foot...) Free play et compétition jeux vidéo commentée. Lots à gagner
- Spectacle semi improvisé et participatif (17h30/18h30) par la CIE les improvocateurs de Lille. « ECRAN TOTAL ».

Défis de la journée !

Nous proposerons aux participants d'indiquer le nombre de Pas réalisés au cours de la journée du 25 octobre sur leur questionnaire de satisfaction. La personne ayant réalisée le plus de Pas sera identifiée sur la page Facebook de la CCRA et sera récompensée.

Fiche action n° 9

Service Public Insertion Emploi « Agir pour les parents isolés »

**Pilotage stratégique
Pôle Emploi – Conseil Départemental – Caisse d’Allocations Familiales**

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|--|
| <p>Le diagnostic territorial conjoint PE/CAF/CD pose la nécessité de travailler conjointement sur la situation de parents isolés. Le cumul de certains freins (séparation, perte de confiance en soi, difficulté de mobilité, incapacité à s’exprimer, sentiment d’insécurité, perte de dynamisme, ...) peut induire un renoncement progressif à tout projet d’insertion professionnelle.</p> <p>Sur l’année 2020, dans l’arrondissement de Calais, on comptabilisait 7096 bénéficiaires du RSA soit 17,5% au niveau départemental.</p> <p>15.7% des familles CAF sont monoparentales sur le territoire, ce qui le place en 1^{ère} place.</p> <p>Au 30/09/2021, 3 113 demandeurs d’emploi sont bénéficiaires du RSA soit 35.4% de la DEFM cat A (poids plus fort que dans le département : +4 points)</p> | <p>Expérimentation pour un minimum de 15 personnes concernées par territoire sur la période visée</p> <p>Public cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne isolée avec enfant de moins de 6 ans - Bénéficiaire du RSA <p>Possibilité d’orienter des personnes suivies par des référents Solidarités ou Pôle emploi</p> <p>Dans un premier temps, l’expérimentation visera un public « parent isolé » avec un frein à la garde d’enfant ayant un potentiel pour (re)venir sur le chemin de l’emploi. Le fil rouge sera le conseiller Pôle emploi en co-construction et coordination avec les autres partenaires d’acteurs.</p> <p>Dans un second temps, les partenaires pourront développer une seconde offre de service à destination d’un public « parent isolé » connaissant davantage de freins, et/ou l’issue d’un parcours nécessite plus de temps</p> |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre |
| <p>Créer un parcours pour ces personnes, avec l’intervention de tous les partenaires</p> <p>Permettre à chaque bénéficiaire de travailler sur la parentalité et la possibilité de concilier parentalité et retour à l’emploi/formation</p> <p>Promouvoir collégialement ces profils auprès des employeurs du territoire au moment le plus adéquat dans le parcours</p> | <p align="center">Action 1 :</p> <p>Détermination d’un parcours type, avec l’ensemble des acteurs locaux, en prenant en considération leurs spécificités ainsi que celles du public visé (comité partenarial et territorial)</p> <p align="center">Action 2 :</p> <p>Analyse des situations pour évoquer les solutions proposées, et suivre les situations précédentes avec les acteurs de terrain, dans le respect des règles RGPD (comité technique)</p> |
| | <p align="center">Echéances de réalisation</p> <p align="center">Durée de la CTG</p> |
| Services mobilisés et responsables de l’action | Résultats attendus |
| <p align="center">Pôle Emploi – Conseil Départemental – Caisse d’Allocations Familiales – Services de l’Etat (DDETS)</p> | <p>Les personnes intégrant le dispositif puissent retrouver un emploi ou bénéficier d’une solution structurante (formation...), et</p> |

| | |
|--|--|
| | concilier vie professionnelle et vie familiale, grâce à la mobilisation renforcée des partenaires de l'insertion professionnelle, socio-professionnelle et de la sphère « solidarités » |
| Partenaires sollicités | Indicateurs d'évaluation |
| Collectivités territoriales de l'arrondissement de Calais – EPDEF – Acteurs locaux de l'insertion et du retour à l'emploi – Gestionnaires d'équipement d'accueil du jeune enfant | Nombre de personnes entrant dans le dispositif Nombre de personnes sortant du dispositif avec une solution Nombre de personnes sortant du dispositif sans solution Suivi des personnes lors des comités |

PROJET DE CONVENTION



Convention Territoriale Globale

au service du projet social
de territoire de la
Communauté de
Communes du TERNOIS

page de garde en cours de finalisation
avec le logo

CAF , CD , MSA, TERNOIS COM

Du 01/01/2023 au 31/12/2027



Sommaire

| | |
|--|-----------------------------|
| Préambule | 2 |
| • Rappel principe d'une CTG :..... | 2 |
| • Rappel du rôle et des missions des Caf : | 2 |
| • Liens avec les schémas départementaux : | 3 |
| Article 1 : Objet de la convention | 4 |
| Article 2 : les champs d'intervention de la Caf sur le territoire concerné | 4 |
| Article 3 : les champs d'intervention du(es) partenaire(s) signataire(s) de la convention | 5 |
| Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins :..... | 8 |
| Article 5 : Engagements des partenaires | 9 |
| Article 6 - a : Modalités de collaboration et gouvernance :..... | 9 |
| Article 6 - b : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche | 10 |
| Article 7 : Evaluation | 11 |
| Article 8 : Echanges de données | 11 |
| Article 9 : Communication | 12 |
| Article 10 : Durée de la convention | 12 |
| Article 11 : Exécution formelle de la convention | 12 |
| Article 12 : La fin de la convention | 12 |
| Article 13 : Les recours | 14 |
| Article 14 : Confidentialité | 14 |
| ANNEXE 1 – Diagnostic partagé | Erreur ! Signet non défini. |
| ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par chaque collectivité locale | Erreur ! Signet non défini. |
| ANNEXE 3 – Plan d'action 2023/2027 : Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés | Erreur ! Signet non défini. |
| ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG | Erreur ! Signet non défini. |
| ANNEXE 5 – Nouveau référentiel national concernant le poste de « Chargé de coopération CTG »les fiches de postes des chargés de coopération | Erreur ! Signet non défini. |
| ANNEXE 6 – Délibération du Conseil Communautaire | Erreur ! Signet non défini. |

Préambule

Rappel principe d'une CTG :

Les communes (et leur regroupement) sont particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales afin de répondre aux besoins des familles.

Pour accompagner les développements, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire en cohérence avec les enjeux de développement identifiés et les besoins des familles.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui permet d'élaborer un projet de territoire qui a pour objectif de permettre le maintien et le développement des services aux familles ainsi que la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Rappel du rôle et des missions des Caf :

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf soutient l'engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille rencontre une difficulté susceptible de déséquilibrer le foyer.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,

- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ces missions dépassent l'échelon communal et l'analyse doit se faire en tenant compte d'une logique territoriale et non administrative. C'est pourquoi, l'échelle pertinente d'élaboration d'un tel projet est celle de l'intercommunalité, chaque commune y adhérant conformément à ses compétences.

Liens avec les schémas départementaux :

La CTG peut s'enrichir des documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, ...

Le SDSF 3ème génération 2023-2026 s'inscrit dans les principes du décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 prévoyant la mise en place du Comité Départemental Des Services aux Familles réunissant de multiples acteurs.

Ce Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF), installé dans le Pas-de-Calais le 17 janvier 2023, a validé les 4 orientations suivantes :

- Favoriser le développement, l'épanouissement de l'enfant et mieux répondre aux besoins des parents
- Intensifier le développement, la couverture territoriale et la qualité de l'offre de service
- Accompagner les familles confrontées à des besoins ou à des enjeux spécifiques
- Développer la formation initiale, continue et la professionnalisation des acteurs afin de répondre aux besoins identifiés sur le département

Un plan d'action issu de ces 4 orientations est en cours d'élaboration. Ces actions pourront être planifiées sur la durée du SDSF.

Différents principes ont été actés concernant les modalités d'animation et de fonctionnement :

- La mise en place d'un Comité de Pilotage restreint réunissant l'Etat (DDETS), la Caf du Pas-de-Calais, le Département, l'Education Nationale, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), l'AMF (Association des Maires de France du PDC) et l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales),
- Une articulation envisagée entre l'échelon départemental et l'échelon local et un lien à prévoir avec les Conventions Territoriales Globales,
- La présence des différents acteurs signataires du SDSF dans les instances locales des CTG,
- Le renforcement de la communication sur les territoires auprès des élus, des partenaires et des habitants,
- La nécessité de prévoir des indicateurs d'évaluation afin de mesurer l'atteinte des objectifs du SDSF.

La signature du SDSF 2023-2026 est prévue pour la fin de l'année 2023.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires du territoire (ANNEXE 1 : diagnostic partagé) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin (ANNEXE 1) ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements (ANNEXE 2 : liste équipements soutenus par chaque collectivité, dans le respect des compétences) (**Bonus territoire et autres leviers de financement tels que les subventions , les appels à projets MSA...**)
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (ANNEXE 3 : plan d'action - moyens mobilisés par chaque signataire).

Article 2 : les champs d'intervention de la Caf sur le territoire concerné

La Caf du Pas-de-Calais, acteur incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales se doit d'être présente auprès de toutes les familles, tout au long de leur vie. Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale** :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes** :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle** :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.
- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement** :

- Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;

Pour la période 2023/2027, la branche Famille entend agir pour le développement des services attentionnés à chaque étape de la vie.

En soutien de la conciliation entre vie familiale et professionnelle, elle contribuera activement à la création du service public de la petite enfance. Ainsi, les Caf s'attacheront à appuyer les acteurs locaux pour développer et pérenniser les solutions d'accueil afin de garantir aux familles une offre de qualité pour leurs enfants et adaptée aux bassins de vie et d'emploi, ainsi que l'accessibilité aux modes d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire

La branche famille maintiendra son investissement dans les services aux familles autour des enfants et des jeunes, pour accompagner leur développement, leur autonomie et renforcer l'accès aux loisirs et aux vacances.

Les Caf prolongeront leur action en faveur de l'accès et du maintien dans le logement à tous par le versement des aides personnalisées au logement, la lutte contre l'habitat non décent, la prévention des expulsions et des impayés locatifs.

L'engagement des Caf envers les plus fragiles restera au cœur de son action par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et d'éducation inclusive.

C'est le même esprit d'universalité et la recherche d'une égalité réelle qui engagent la Caf dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

La Caf s'engage par ailleurs à lutter contre les facteurs d'exclusion tels que l'illettrisme, l'illectronisme et favoriser l'accès et le recours aux droits en direction de toutes les familles.

Pour mener à bien ces différentes missions, la Caf propose différentes interventions :

- Le versement de Prestations Légales (prestations d'entretien, de solvabilisation des familles) et d'aides ou de subventions au titre des financements de l'action sociale pour la petite enfance, la Jeunesse, la parentalité, l'accompagnement des familles et le travail social, le Logement
- L'accompagnement technique et méthodologique, le soutien en ingénierie sociale, qui se caractérise par la présence de deux Chargés d'Accompagnement Territorial et de la Responsable de Territoire de la caf@bruay.
- L'intervention de 7 Travailleurs Sociaux pour l'accompagnement des familles dans le cadre des offres de services liées à la survenue d'un événement fragilisant (séparation, décès, non-décence, ...), qui orientent et accompagnent les familles vers les équipements et services de l'ensemble du territoire en interaction avec les partenaires
- La participation de l'équipe de la Caf aux instances de réflexion, aux actions ou accompagnements de projets des collectivités et partenaires, sur ses champs de compétences
- Le suivi et l'accompagnement technique qui sont réalisés chaque année auprès des équipements bénéficiaires d'une Prestation de Service Caf

Article 3 : les champs d'intervention du(es) partenaire(s) signataire(s) de la convention

Pour répondre aux besoins repérés, les actions suivantes sont mises en place :

- **LA COLLECTIVITE TERRITORIALE : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS**

L'échelle géographique de l'intercommunalité est analysée pour définir le projet social de territoire dans le respect des compétences de chacun. Le territoire du Ternois étendu sur 600 km² est composé de 103 communes et compte environ 38 000 habitants pour une densité de population de 56 habitants / km².

Les compétences de la Communauté de Communes correspondantes au cadre des champs thématiques de la présente CTG, considéré comme le projet social du territoire sont :

COMPETENCES OPTIONNELLES :

- Politique du logement et du cadre de vie ;
- En matière de politique de la ville : Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

COMPETENCES FACULTATIVES :

- Création, développement et suivi d'actions favorisant l'accès à la culture et intéressant au moins deux communes membres dans les domaines de la musique, de la lecture, du spectacle vivant, de la découverte de l'art, du cinéma, de la e-culture, de résidence d'artistes, de la médiation. Actions s'inscrivant également dans un dispositif départemental, régional ou national
- Création, développement et suivi d'actions en faveur de la jeunesse, des adolescents, de la petite enfance :
 - o Journées Familiales /Actions Parentalité /Ateliers Parents-Enfants
 - o Relais Petite enfance
 - o Multi-accueil : gestion de 4 Etablissements d'Accueil du jeune enfant
 - o Animations périscolaires (accueil de loisirs du mercredi) et extra-scolaires
 - o Accueils de loisirs sans hébergement
 - o Séjours de vacances
 - o Ludothèque, animations autour du jeu
 - o Formations (BAFA, BAFD...)
 - o Réflexion, création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil
- Gestion du Portage de repas à domicile
- Réflexion sur le transport à la demande et actions en faveur de la mobilité
- Santé :
 - o Prévention et promotion de la santé par la mise en place d'un Contrat Local de Santé et de projets territoriaux
 - o Etudes, actions, constructions, aménagement et participation au fonctionnement et à la gestion de maisons de santé pluridisciplinaire

Fort de sa première Convention Territoriale Globale, La Communauté de communes, en référence à ses statuts et aux axes déterminés par la présente Convention Territoriale, sollicitera le pôle « Services à la population » intervenant en transversalité sur les champs suivants :

- L'action sociale en faveur des publics en difficulté (personnes âgées, bénéficiaires du RSA, inclusion du handicap ...) via le Centre intercommunal d'action sociale et le service de portage de repas à domicile
- La « petite enfance » via le service enfance et la collaboration du service Parentalité

- La « jeunesse » via le service jeunesse et la collaboration du Centre intercommunal de prévention sécurité et de la délinquance
- La « parentalité » via le service dédié et la collaboration du centre intercommunal de prévention sécurité et de la délinquance
- Le contrat local de santé contribuera au plan d'actions de la CTG et inversement
- Les thématiques transversales : logement, accès aux droits, handicap, communication, La mobilité

- **LA MSA** : Mutualité Sociale Agricole

La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale pour le monde agricole, propose à ses ressortissants, une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité et proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement social « inter branches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Les enjeux pour la MSA, dans l'accompagnement des familles et des jeunes dans leur parcours de vie, reposent sur les axes suivants :

- Améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et les accompagner dans leur parcours de vie en leur apportant des réponses individuelles et collectives,
- Poursuivre le soutien à la création et au développement d'actions et de services aux familles/aux jeunes en s'appuyant sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,
- Soutenir les initiatives portées par des jeunes en territoires ruraux et cultiver l'esprit d'innovation
- Faire évoluer et renforcer l'offre proposée pour les jeunes en territoires ruraux.

C'est dans ce contexte que la MSA Nord Pas de Calais s'engage pleinement dans cette convention territoriale globale auprès des partenaires du territoire.

Elle poursuit son engagement dans l'accompagnement des familles et soutient les innovations territoriales avec la nouvelle offre institutionnelle « Grandir en Milieu Rural » (GMR), des financements pourront être sollicités par la communauté de communes dans ce cadre.

- **Le Département du Pas de Calais :**

Le Département comme chef de file des solidarités se donne les moyens de répondre aux besoins de toutes et tous, quelles que soient les situations. Avec le Pacte des solidarités humaines, le Département se mobilise et soutient toutes celles et ceux pour qui l'incertitude ne peut rester fatalité.

En matière de solidarités humaines, à travers son projet de mandat 2022-2027, le Département s'est donné les 5 priorités :

- Faire du bien-être des enfants la pierre angulaire de notre service public de l'enfance
- Aider nos concitoyens en difficulté à faire face au contexte de crise
- Renforcer notre mobilisation pour l'accès à l'emploi, levier d'autonomie sociale

- Rendre possibles les choix de vie des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie
- Encourager la pleine citoyenneté et l'appartenance à la vie sociale de chacun, quelles que puisse être sa fragilité ou sa différence

La Maison du Département Solidarité (MDS) poursuit une stratégie d'adaptation des réponses de proximité aux besoins repérés en lien avec les ressources locales. L'accès aux droits des usagers et aux services est un réel enjeu dans le milieu rural, où la problématique de la mobilité est prégnante. La mise en œuvre des politiques Solidarités s'inscrit particulièrement dans une approche préventive, collective et partenariale.

- Accompagner l'autonomie des personnes dans un esprit de bienveillance à l'égard de tous, de l'enfance au grand âge, par une approche globale des situations en mettant les potentiels et ressources au cœur des projets des personnes
- Agir dans la bataille pour l'emploi
- Apporter une réponse aux urgences sociales
- Décloisonner les politiques sociales dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation, pour des réponses ancrées dans les territoires de vie des populations
- Prévenir les ruptures dans les parcours des plus fragiles en développant un accueil de qualité et de proximité, en simplifiant l'accès aux dispositifs, en mutualisant les expertises internes et celles des partenaires

Article 4 : Enjeux, objectifs partagés au regard des besoins :

Compte tenu du bilan de la CTG 1 (Comité de pilotage février 2023), et du diagnostic (Analyse des besoins sociaux et enjeux territoriaux identifiés, , restitutions des groupes de travail échelonnés de juin à octobre 2023) deux socles thématiques sont identifiés:

- **Naitre et grandir dans le Ternois**
- **Vivre et être accompagné dans le Ternois**

➤ **Au titre de la mise en œuvre de la coopération, essentiellement liée à la Convention territoriale Globale**

ENJEU 1 : L'animation de la coopération pour un projet social partagé

Objectif général : Définir et animer la coopération l'échelle du Territoire du Ternois.

- **Au titre de la petite enfance, de la parentalité, et de la jeunesse avec en filigrane les enjeux transversaux** (mobilité, santé, handicap, ..) : NAITRE ET GRANDIR DANS LE TERNOIS

- ENJEU 2 : MAINTIEN DE L'ADEQUATION OFFRE/DEMANDE DES STRUCTURES ET DISPOSITIFS ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITE

- Objectif général 1 : Identifier des lieux ressources et créer du lien social
- Objectif général 2 : Renforcer et articuler les modes de communication
- Objectif général 3 : Réduire les inégalités (accès, moyens humains, financiers)
- Objectif général 4 : Etudier les besoins en mode de garde

- ENJEU 3 : FAVORISER LA COHERENCE, LA CONTINUTE DU PARCOURS EDUCATIF

- Objectif général 1 : Renforcer l'accompagnement de la fonction parentale
- Objectif général 2 : Permettre une cohérence éducative (prévention, PEDT, ...)
- Objectif général 3 : Renforcer les savoirs et les connaissances des équipes, des partenaires
- Objectif général 4 : Eviter les ruptures dans le parcours éducatif

- **Au titre de l'Animation et de la Vie Sociale, du logement, avec en filigrane les enjeux transversaux** (mobilité, santé, handicap, ..) : VIVRE ET ETRE ACCOMPAGNE DANS LE TERNOIS

- ENJEU 4 : PERMETTRE L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES AU PLUS GRAND NOMBRE

- Objectif général 1 : Rompre l'isolement des usagers sur le territoire
- Objectif général 2 : Améliorer l'information et la communication pour mieux accompagner la population

- ENJEU 5: FAVORISER LE « BIEN VIVRE » SUR LE TERRITOIRE

- Objectif général 1 : Encourager et développer le lien social
- Objectif général 2 : Permettre une synergie partenariale autour de la thématique du logement
- Objectif général 3 : Favoriser le bien-être de l'habitant

Article 5 : Engagements des partenaires

La Caf du Pas-de-Calais, la MSA, le Conseil Départemental et la communauté de communes du Ternois s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires (moyens humains : personnels qualifiés et en quantité, et matériels : données, statistiques, etc.) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'action de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire CTG ». Selon l'évolution des financements durant la présente convention, les nouveaux projets pourront être examinés, et faire l'objet d'un financement, dans le cadre de bonus de territoire, sous réserve de leur éligibilité, de l'opportunité des projets, et des fonds dédiés disponibles.

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en ANNEXE 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 - a : Modalités de collaboration et gouvernance :

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place le(s) instance(s) suivante(s) :

►Le Comité De Pilotage

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation du projet social et notamment de la Convention Territoriale Globale
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire

Le comité de pilotage est composé des représentants (élus ou délégués) des différents partenaires signataires :

- **Ternoiscom** : Président, vice-président (e) chargé (e) de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, loisirs, vice-président (e) chargé (e) des services à la personne, Directrice Générale des services, le chargé de coopération général Ternoiscom (responsable du pôle services à la population)
- **Caf** : responsable de l'antenne CAF Bruay et un Chargé d'Accompagnement Territorial
- **Département** : Directrice de la Maison du Département Solidarité de Saint Pol sur ternoise et le responsable Territoriale Solidarités
- **MSA** : Président ou directeur ou responsable service social et le référent technique

Le comité de pilotage est animé par la Communauté de Communes du Ternois avec la Caf, le Conseil Départemental, la MSA et se réunit à minima une fois par an.

►Le Comité Technique

Cette instance de collaboration technique a pour mission de :

- garantir la méthodologie et la démarche du projet
- préparer les décisions pour le Comité de pilotage CTG
- veiller à la mise en œuvre des actions et évaluer les objectifs opérationnels en annexe de la présente convention,
- prédéfinir les budgets nécessaires aux actions (leviers de financement, définir le co-financement)
- veiller à la communication de la Convention Territoriale Globale

Le Comité Technique est composé :

- des chargés de coopération de la communauté de communes du Ternois
- du chargé d'accompagnement territorial de la CAF
- du responsable territoriale solidarités du Département
- du référent technique de la MSA

Le comité technique se réunit selon les besoins, deux à trois fois par an.

►Les Groupes « Projet »

Ces groupes sont majoritairement impulsés par les chargés de coopération Ternoiscom en fonction du plan d'actions, du rétroplanning. Les partenaires de la CTG y sont conviés en fonction des champs d'intervention et expertises. Les chargés de coopération assurent l'animation et / ou la co-animation, si nécessaire, avec un porteur de projet autre que Ternoiscom ou des co-porteurs.

Article 6 - b : Modalités de pilotage et d'animation de la démarche

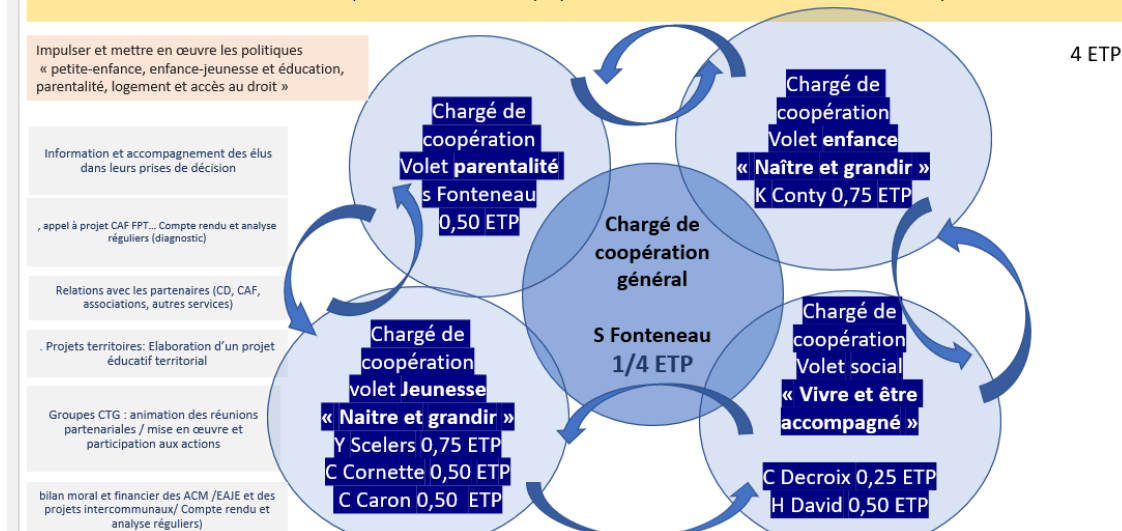
L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social de territoire partagé, formalisé via cette Convention Territoriale Globale (CTG), contribuent au développement et à la structuration d'une offre de service adaptée aux besoins des familles de votre territoire.

Afin de garantir le développement et la structuration de cette offre, le pilotage ainsi que l'animation de la démarche doivent être organisés et formalisés. Les chargés de coopération territorial seront pleinement mobilisés pour atteindre les objectifs de cette CTG.

Dès 2023, la Communauté de Communes a missionné les responsables des services constituant le « pôle services à la population » qui oeuvrent en corrélation avec les objectifs de la CTG. Cette organisation est cohérente avec les objectifs de services et du pôle qui privilégient la transversalité.

Les missions CHARGE DE COOPERATION CTG réparties

sur l'ensemble des services du pôle Services à la population=> volets enfance/Jeunesse/ parentalité/ action sociale...



Une fiche action est dédiée à la mise en œuvre de la mission de chargé de coopération, ainsi que l'évaluation (annexe 3)

Cette mission de chargé de coopération territorial s'appuie sur le référentiel national d'emploi cible fixant les missions, les activités et les attendus de ce poste. La collectivité a élaboré les fiches de postes des profils attendus (annexe 4) .Ces postes bénéficieront des financements au titre du pilotage.

Article 7 : Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'action. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans les fiches actions. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant en complément de l'évaluation des actions une évaluation des effets et de la démarche CTG. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs de la future CTG en fonction des constats et des évolutions nécessaires.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés en annexe.

Article 8 : Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Les parties s'engagent à mentionner dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 9 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 01 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure :

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à

l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure :

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel :

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation :

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

- Recours contentieux :

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Herlin le Sec, le

En 4 exemplaires originaux.

| | |
|---|---|
| <i>Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas- de-Calais</i> | <i>Le Président de la Communauté de Communes du Ternois</i> |
| | |
| <i>Le Président de la Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas de Calais</i> | <i>Le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais</i> |
| | |

Le plan d'actions du socle : NAITRE ET GRANDIR DANS LE TERNOIS**ENJEU 1: OPTIMISER L'ANIMATION DE LA COOPÉRATION POUR LA CONTINUITÉ DU PROJET SOCIAL PARTAGÉ**

| OBJECTIFS GENERAUX | Actions |
|--|--|
| 1.1 Définir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet social partagé | 1.1.1 Evaluer la ctg 1 et restituer l'analyse au plus grand nombre |
| | 1.1.2 Définir les profils TERNOISCOM pour incarner les missions de chargés de coopération |
| | 1.1.3 Mettre en œuvre la démarche de réflexion et de réécriture du plan d'actions de la ctg2 |
| | 1.1.4 organiser le processus (rétroplanning, créer outils de suivi) et animer les groupes de réflexion |
| | 1.1.5 Définir la gouvernance en tenant compte des objectifs poursuivis et des membres signataires |
| | 1.1.6 Définir les outils de suivi et d'évaluation : (mise en place d'une veille des besoins sociaux, du diagnostic de territoire/ élaboration d'un outil de suivi) |

Le plan d'actions du socle : NAITRE ET GRANDIR DANS LE TERNOIS**ENJEU 2: MAINTENIR L'ADEQUATION OFFRE/DEMANDE DES STRUCTURES ET DISPOSITIFS ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITE**

| OBJECTIFS GENERAUX | Actions |
|--|--|
| 2.1 IDENTIFIER DES LIEUX RESSOURCES ET CRÉER DU LIEN SOCIAL | 2.1.1 Mener une réflexion sur les tiers lieux du Ternois (existants / création / définition...) |
| | 2.1.2 Poursuivre le développement des EVS sur le territoire, et s'appuyer sur eux pour renforcer les liens |
| | 2.1.3 Mener une réflexion sur les espaces dédiés aux jeunes |
| | 2.1.4 Mener une Réflexion sur un espace "1000 premiers jours" |
| | 2.2.1 Communiquer les informations aux familles et aux jeunes du territoire |

| | |
|--|--|
| 2. 2 RENFORCER ET ARTICULER LES MODES DE COMMUNICATION | <p>2.2.2 Toucher les futurs parents au plus tôt pour les sensibiliser sur les différents modes de gardes, leurs droits, ... sur le Ternois</p> <p>2.2.3 Réitérer l'organisation de la journée festive des services et des associations en y apportant des évolutions</p> <p>2.2.4 Veiller à communiquer sur les actions de prévention inscrites dans le contrat local de santé</p> |
| OBJECTIFS GENERAUX | Actions |
| 2. 2 RENFORCER ET ARTICULER LES MODES DE COMMUNICATION | <p>2.2.5 Promouvoir le forum naissances portée par la CAF</p> <p>2.2.6 Renforcer et améliorer la communication du service enfance Ternoiscom</p> |
| 2.3 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS (ACCÈS, MOYENS HUMAINS, FINANCIERS) | <p>2.3.1 Poursuivre, améliorer et renforcer le dispositif VAZY (accès aux loisirs)</p> <p>2.3.2 Se saisir du service "Accueil Pour Tous" pour l'accès aux structures et dispositifs Petite Enfance</p> <p>2.3.3 Développer d'autres réponses aux jeunes et aux parents d'ados</p> <p>2.3.4 Se saisir du service "le temps d'un sourire" porté par l'ADMR</p> |
| 2.4 ETUDIER LES BESOINS EN MODE DE GARDE | <p>2.4.1 Actualiser le diagnostic sur les différents modes de gardes 0-6 ans</p> <p>2.4.2 Renforcer les missions du RPE pour aller vers un guichet unique dédié aux parents</p> |
| OBJECTIFS GENERAUX | Actions |
| | <p>2.4.3 Actualiser le diagnostic sur les différents Modes Accueils éducatifs 6-12 ans</p> |

| | |
|--|--|
| 2.4 ETUDIER LES BESOINS EN MODE DE GARDE | 2.4.4 Créer une commission technique « petite enfance » d'étude partagée des porteurs de projets enfance (EAJE) |
|--|--|

ENJEU 3: FAVORISER LA COHERENCE, LA CONTINUITE, DU PARCOURS EDUCATIF

| OBJECTIFS GENERAUX | Actions |
|---|---|
| 3.1. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FONCTION PARENTALE | 3.1.1 Poursuivre l'Ouverture de la ludothèque aux publics et aux familles 3.1.2 Identifier les groupes de parents existants et aller à leur rencontre 3.1.3 Questionner l'usage des écrans (action dimension territoriale) 3.1.4 Renforcer et maintenir l'accompagnement des parents/enfants |
| 3.2 PERMETTRE UNE COHERENCE EDUCATIVE (PREVENTION, PEDT, ...) EN S'APPUYANT SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS | 3.2.1 Se saisir du rapport et du site des 1 000 premiers jours 3.2.2 Accompagner les enfants en difficulté parents enfants dans les apprentissages fondamentaux 3.2.3 Poursuivre et améliorer la "semaine des maternelles" - info partenaires, accompagnement fonction parentale |

| OBJECTIFS GENERAUX | Actions |
|---|---|
| 3.2 PERMETTRE UNE COHERENCE EDUCATIVE (PREVENTION, PEDT, ...) EN S'APPUYANT SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS | 3.2.4 Poursuivre et améliorer la "semaine des maternelles" - info partenaires, accompagnement fonction parentale 3.2.5 Poursuivre et améliorer la "Semaine de l'adolescence" – prévention conduites à risques ... 3.2.6 Mettre en place un Projet Educatif Territorial |

| | |
|--|---|
| | 3.2.7 Poursuivre et améliorer ACM sur tout le territoire et toute l'année en cohérence éducative |
| | 3.2.8 Mener une réflexion sur un PRE ? (Vérifier l'éligibilité (politique de la ville) |
| 3. 3 RENFORCER LES SAVOIRS ET LES CONNAISSANCES DES ÉQUIPES ET DES PARTENAIRES | 3.3.1 Se saisir des savoirs et expertises des différents professionnels et proposer des temps de partage culture commune inter-partenariale (professionnels, associations, ...)/ ASIP |
| | 3.3.2 Assurer une mise à jour du répertoire partenaires et sa diffusion |
| | 3.3.3 Renforcer la formation des équipes "petite enfance" |
| | 3.3.4 Poursuivre les formations des équipes éducatives des ACM |
| | 3.3.5 Créer une passerelle entre les différentes structures EVS |
| OBJECTIFS GENERAUX | Actions |
| 3. 4 EVITER LES RUPTURES DANS LE PARCOURS ÉDUCATIF | 3.4.1 Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun pour les personnes en situation de handicap |
| | 3.4.2 Créer une passerelle entre la crèche/ école Mat/ ACM / assos/ As MAT |
| | 3.4.3 Intégrer l'apprentissage natation dans le parcours de vie enfance jeunesse |
| | 3.4. 4 Accompagner les familles dans les démarches d'accès aux bourses et fond sociaux |

Le plan d'actions pressenti : VIVRE ET ETRE ACCOMPAGNE DANS LE TERNOIS**ENJEU 4 : PERMETTRE L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES A TOUS**

| OBJECTIFS GENERAUX | Actions | Activités |
|--|---|--|
| 4.1 ROMPRE L'ISOLEMENT DES USAGERS SUR LE TERRITOIRE | 4.1.1 Favoriser le déplacement et développer le « Aller vers » (domicile/structure) en lien avec le plan de lutte contre la pauvreté | Améliorer, renforcer et ajuster le dispositif Allocar/ Porter à la connaissance du Pôle de TernoisCom chargé de la mobilité, les besoins de la population Se saisir des instances existantes pour repérer les personnes isolées Mettre en place un Ternois Express |
| | 4.1.2 Elaborer un état des lieux des permanences/ des services. | Cartographie |
| 4.2 AMÉLIORER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION POUR MIEUX ACCOMPAGNER LA POPULATION | 4.2.1 Préserver le public face aux abus | Proposer des Conférences sur des thématiques Informers les + vulnérables Nommer un référent au sein de chaque commune |
| | 4.2.2 Favoriser un maillage partenarial et territorial efficace | Répertorier et mettre en réseau les acteurs locaux Développer le dispositif ASIP (Accueil social inconditionnel de proximité) Favoriser l'interconnaissance des partenaires Construire un guide/livret reprenant les missions de chacun pdf à imprimer |
| | 4.2.3 Adapter les outils et la stratégie de communication aux différents publics | Promouvoir le guide de l'aidant S'appuyer sur les services à domicile pour transmettre les informations (flyers) Editer un livret reprenant toutes les permanences administratives distribué dans les boîtes aux lettres ? Journée festive des services et des associations |

| OBJECTIFS GENERAUX | Actions | Activités |
|--|---|---|
| 4.2 AMÉLIORER L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION POUR MIEUX ACCOMPAGNER LA POPULATION | 4.2.4 S'appuyer sur le numérique comme levier inclusif | Binômes intergénérationnels du numérique au sein d'un territoire Guider les personnes âgées pour l'accès au numérique Organiser la coordination entre les FS/EPN et organiser des événements communs avec les partenaires |

ENJEU 5 : FAVORISER LE BIEN VIVRE DANS LE TERNOIS

| OBJECTIFS GENERAUX | Actions | Activités |
|---|--|---|
| 5.1 ENCOURAGER ET DEVELOPPER LE LIEN SOCIAL | 5.1.1 Favoriser les sorties de territoire dans le cadre des loisirs | Inviter les personnes âgées dans les établissements scolaires Donner la possibilité aux personnes isolées de partager des moments conviviaux |
| | 5.1.2 | |

| | | |
|---|--|---|
| | S'appuyer sur les Espaces de vie sociale pour des rencontres intergénérationnelles | |
| | 5.1.3 Identifier les projets de création d'espaces participatifs : accompagnement et information sur des leviers de financement | Projet d'Uthopia Frévent 2025 |
| 5.2 PERMETTRE UNE SYNERGIE PARTENARIALE AUTOUR DE LA THEMATIQUE DU LOGEMENT | 5.2.1 Mieux communiquer sur les dispositifs existants en matière de logement | Favoriser les Rencontres entre partenaires intervenants dans l'accompagnement lié au logement Mise en place d'un guide ressources logement Promouvoir le permis de louer pour éviter la mise en location de logement insalubre Promouvoir le Comité TECHNIQUE LOGEMENT issu de la CTG1 |
| | 5.2.2 Réflexion sur l'adéquation entre l'offre, la demande | S'appuyer sur les dispositifs existants. Plan départemental logement des défavorisés Faire du lien avec le pôle aménagement territoire, l'ORT (petites villes de demain) |
| OBJECTIFS GENERAUX | Actions | Activités |
| 5.2 PERMETTRE UNE SYNERGIE PARTENARIALE AUTOUR DE LA THEMATIQUE DU LOGEMENT | 5.2.3 Réinvestir les fiches actions logement des jeunes CTG1 | S'appuyer sur le CLLAJ : Hébergements pour des besoins ponctuels Logements intergénérationnels, co-location |
| 5.3 FAVORISER LE BIEN ETRE DE L'HABITANT | 5.3.1 S'appuyer sur le plan d'action du CLS du Ternois pour l'accompagnement du public dans le champ de la prévention notamment les plus fragiles. | |
| | 5.3.2 Favoriser la participation des usagers dans la réflexion collective pour les rendre « Acteur » | Ouvrir les réunions CTG à nos publics Impliquer les usagers dans les propositions d'actions S'appuyer sur les élus locaux dans les actions à mettre en œuvre Consulter les habitants |

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Secrétariat général du Pôle Solidarités
Mission Appui aux Politiques de Solidarité

RAPPORT N°38

Territoire(s): Calaisis, Montreuillois-Ternois

EPCI(s): C. de Com. de la Région d'Audruicq, C. de Com. du Ternois, C. de Com. Pays d'Opale

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 11 DÉCEMBRE 2023

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU TERNOIS ET AVENANT AUX CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES DU PAYS D'OPALE ET DE LA RÉGION D'AUDRUICQ

Contexte

L'objectif du Département, chef de file de l'action sociale, en matière de partenariats dans le champ des solidarités est de fédérer les acteurs en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de chacun. Il s'agit de mobiliser toutes les ressources et d'organiser les coopérations, tout particulièrement autour des Maisons du Département Solidarité, et clarifier les responsabilités tout en renforçant l'interconnaissance et le travail collectif.

Cette volonté a été réaffirmée dans le Pacte des Solidarités Humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » voté en décembre 2022 et la présente délibération s'inscrit pleinement dans la déclinaison de l'ambition 15 « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social ».

Pour sa part, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), acteur majeur dans la mise en œuvre des politiques publiques familiales et sociales, impulse, depuis quelques années, avec la participation du Département, le déploiement de Conventions Territoriales Globales (CTG) avec les communes et leur groupement afin d'apporter de façon plus pertinente des réponses aux familles et aux publics fragilisés. C'est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire, de maintien et de développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'intervention sociale. Ces CTG s'appuient sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens d'action.

Dans ce cadre, le Département est aujourd'hui signataire de la convention portant sur le territoire de la communauté de communes du Ternois (CC Ternois), ainsi que d'autres CTG sur le Montreuillois (Communautés de communes des 7 vallées ainsi que celle du Haut-Pays du Montreuillois). Par ailleurs des conventions ont été passées également par la CAF avec les partenaires locaux sur le Pays d'Opale (CCPO) et la Région d'Audruicq

(CCRA). Il est proposé que le Département intègre également ces deux conventions sur le Calaisis.

Ainsi, le présent rapport porte sur le renouvellement de la convention territoriale globale du territoire de la Communauté de communes du Ternois, ainsi que sur des avenants aux CTG des territoires de la Communauté de communes du Pays d'Opale et la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, afin d'intégrer le Département au partenariat. Il s'agit notamment d'établir la place de la Maison du Département Solidarité du Calaisis dans l'animation des projets de territoire, en cohérence avec les compétences du Département et les ambitions du Pacte des solidarités humaines.

Renouvellement de la CTG de la CC du Ternois

La précédente CTG de la CC du Ternois, 2018-2022, est arrivée à échéance. Par délibération du 3 juin 2019, le Département s'était pleinement engagé dans cette démarche de territoire. Les résultats positifs encouragent les signataires à renouveler la convention et ils en proposent une nouvelle version pour le territoire.

Ainsi, la Maison du Département Solidarité du Ternois s'est largement impliquée dans le pilotage et la mise en œuvre des actions inscrites dans la précédente CTG. 3 actions phares peuvent être valorisées :

- la journée festive des associations et des services : évènement intergénérationnel qui a permis de favoriser la communication et l'information auprès des usagers sur l'offre de services du territoire dans un cadre convivial et festif ;
- la semaine des maternelles qui a permis de sensibiliser les parents de jeunes enfants, transmettre des messages de prévention pour l'éducation, le bien-être, l'épanouissement, la santé et la sécurité ;
- la semaine pour l'adolescence pour prévenir les conduites à risque auprès des adolescents, faire connaître les relais possibles, faciliter la communication et les échanges, développer l'interconnaissance entre partenaires du territoire.

Compte tenu du bilan de la CTG et de l'actualisation du diagnostic, 2 thématiques sociales ont été identifiées : « naître et grandir dans le Ternois » et « vivre et être accompagné dans le Ternois ».

L'animation de la coopération territoriale s'inscrira dans la continuité du projet social partagé de la précédente CTG.

Au titre de l'animation des coopérations, il s'agira, par cette nouvelle CTG, de renforcer l'évaluation globale et fine de la démarche et sa plus-value pour le territoire, ainsi que l'impact par rapport au développement des services aux familles et l'impact sur la population.

Au titre de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse, il s'agira de :

- maintenir l'adéquation offre/demande des structures et dispositifs enfance, jeunesse et parentalité ;
- favoriser la cohérence, la continuité du parcours éducatif (renforcer l'accompagnement de la fonction parentale, éviter les ruptures dans le parcours éducatif, développer la prévention...).

Au titre de l'animation de la vie sociale et du logement, il s'agira de :

- permettre l'accès aux droits et aux services à tous (rompre l'isolement et améliorer l'information et la communication sur l'offre) ;
- favoriser le « bien vivre » sur le territoire (encourager et développer le lien social, renforcer les synergies autour du logement, favoriser le bien-être de l'habitant et la santé).

Avenant à la CTG de la CCPO

La convention a été signée le 08 novembre 2022 entre la CAF et la communauté de communes.

Le territoire de la CCPO est composé de 23 communes soit 25 267 habitants, au sud-ouest de l'arrondissement de Calais. Cette intercommunalité, à dominante rurale, a la particularité d'avoir 4 bourgs centre, Guînes et Ardres au nord, Licques et Hardinghen au sud, qui regroupent l'essentiel des services publics pour l'ensemble du territoire.

Le potentiel fiscal est inférieur à la moyenne départementale. Cependant cette moyenne masque certaines disparités sur le territoire, illustrées par les indicateurs sociaux de la ville de Guînes qui se rapprochent de ceux de l'intercommunalité voisine de Grand Calais Terres et Mers (GCTM). Ainsi le taux de pauvreté est de 16% sur la CCPO, mais de 24% à Guînes (à l'identique de GCTM) contre 19,3% sur le Département. De même pour le taux de chômage des 15-64 ans : 14% sur la CCPO, contre 22,5% à Guînes (de même sur GCTM) et 16,6% pour l'ensemble du Département (chiffres INSEE 2018).

Sur le volet animation et Petite Enfance, le territoire est doté de 3 établissements d'accueil de jeunes enfants (Ardres, Guînes, Hardinghen), de 4 relais petite enfance (Ardres, Guînes, Licques, Hardinghen), de 2 lieux d'accueil enfant-parent (Ardres et Guînes). Deux ludothèques sont installées à Ardres et Hardinghen. L'hôtel communautaire, situé à Guînes, accueille notamment un espace France Services et le centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Le territoire est doté d'une épicerie sociale, d'un réseau de transports solidaires (taxis verts). Une maison de pays labellisée France Services est installée à Ardres depuis 2020, une autre est en construction à Licques, avec une livraison prévue dans le courant de l'année 2024. Un tiers lieu numérique à Guînes est également en cours de construction.

Des permanences du service social départemental et de la protection maternelle et infantile se tiennent actuellement à Ardres et Guînes, ainsi que des ateliers Attente Active également sur Licques (accompagnement des enfants de moins de 6 ans en attente de prise en charge médicale).

Globalement sur le territoire, on note une stabilité du nombre d'allocataires et de familles. Le nombre de naissances reste stable (229 en 2020 – 243 en 2021). Le territoire est plutôt bien couvert en modes de garde (65% en 2020). Le nombre de jeunes est également stable.

Au niveau de la parentalité, un groupe de travail est mis en place par la coordinatrice du réseau Parentalité, afin de garantir une cohérence et une complémentarité entre les actions mises en place sur le territoire.

Le projet de territoire, adopté par l'assemblée délibérante de l'intercommunalité en décembre 2022, met en avant notamment le bien vivre ensemble (avec des actions en direction de la jeunesse, des personnes âgées, isolées, le développement d'une offre culturelle de qualité, la mise en œuvre de la CTG, etc.).

Ainsi, le plan d'actions de l'avenant à la CTG se structure autour de plusieurs enjeux qui s'inscrivent pleinement en cohérence avec les compétences départementales et justifient l'adhésion à la CTG :

- territorialiser la politique d'accueil collectif du jeune enfant ;
- soutenir l'accueil individuel à travers les missions du relais petite enfance ;
- accompagner les parents dans l'exercice de la fonction parentale ;
- proposer à la jeunesse du territoire les moyens pour s'épanouir et développer sa créativité ;

- développer des actions de solidarité sur le territoire ;
- faire connaître à tous les habitants les actions qui se déroulent dans leur territoire ;
- pouvoir se déplacer pour accéder aux services et à l'emploi, lutter contre l'isolement ;
- accompagner les familles monoparentales dans une démarche d'insertion socio-professionnelle ;
- développer le pouvoir d'agir des habitants ;
- organiser la conduite de la CTG au niveau territorial.

Avenant à la CTG de la CCRA

La convention a été signée le 08 novembre 2022 entre la CAF et la communauté de communes.

Le territoire de la CCRA dispose de 15 communes soit 27 817 habitants, à l'est de l'arrondissement de Calais, s'étendant jusqu'aux frontières avec le département du Nord. Le territoire est découpé en 3 zones par l'autoroute A16 et le canal Calais-Saint Omer. Cela ne facilite pas les déplacements sur ce territoire rural d'autant plus qu'il y a peu de transports en commun. Frontalier du port autonome de Dunkerque, avec notamment l'installation des usines de batterie sur la commune de Bourbourg (Nord), ce territoire devra, dans les années à venir, adapter sa politique logement mais également ses services avec l'arrivée de nouvelles populations. Des besoins vont émerger très rapidement. Ce qui rend les secteurs de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité d'autant plus sensibles pour demain, dans le cadre de l'accueil de nouvelles populations.

La commune la plus peuplée est Oye-Plage et compte 5 630 habitants, suivie d'Audruicq qui dénombre environ 5 430 habitants.

L'hôtel des services communautaires se situe à Audruicq. Un espace France Services accueille le public et a développé dernièrement des modalités d'itinérance. Le CIAS et ses différents services se trouvent également à Audruicq.

Le potentiel fiscal des habitants est également inférieur à la moyenne départementale, mais très en dessous de la CCPO.

Le territoire est doté d'un multi accueil à Audruicq, d'un relais petite enfance et est maillé de plusieurs maisons d'assistantes maternelles déjà en service ou en voie de création.

Le CIAS dispose d'un service parentalité. Des permanences sociales et de la protection maternelle et infantile sont organisées à Oye-Plage et à Audruicq. Un centre de santé accueillant des médecins salariés du Département est ouvert sur ces deux villes. Le territoire compte une espace de vie sociale à Ruminghem (la note bleue) et dispose, avec l'Ecôpole alimentaire de Vieille Eglise, d'un pôle social et culturel attractif, abritant également une épicerie sociale.

Le territoire rural de la CCRA est composé majoritairement de familles avec 2 enfants avec toutefois une forte représentation des familles monoparentales (19% des familles allocataires de la CAF). Il y a des familles précarisées sur ce territoire cependant l'accès aux services n'est pas toujours aisé. Il y a donc un enjeu de développement d'une politique d'animation de la vie sociale au regard de la géographie du territoire mais également des difficultés des familles à accéder à certains services éloignés des centres urbains (problématique de mobilité).

Ainsi, le plan d'actions de l'avenant à la CTG se structure autour de plusieurs enjeux qui s'inscrivent pleinement en cohérence avec les compétences départementales et justifient l'adhésion à la CTG :

- territorialiser la politique d'accueil collectif du jeune enfant ;
- soutenir l'accueil individuel à travers les missions du relais petite enfance ;
- accompagner les parents dans l'exercice de la fonction parentale ;
- faire grandir et accompagner les enfants vers l'avenir ;
- soutenir les habitants dans la mutabilité des services administratifs et institutionnels ;
- développer le pouvoir d'agir des habitants ;
- accompagner les familles monoparentales dans une démarche d'insertion socio-professionnelle ;
- organiser la conduite de la CTG au niveau territorial.

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant de :

- m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes du Pays d'Opale, et les communes du territoire, l'avenant à la Convention Territoriale Globale, dans les termes du projet joint en annexe ;
- m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes de la région d'Audruicq, et les communes du territoire, l'avenant à la Convention Territoriale Globale, dans les termes du projet joint en annexe ;
- m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes du Ternois et les communes du territoire, la nouvelle Convention Territoriale Globale, dans les termes du projet joint en annexe.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 27/11/2023.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 27/11/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY